

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 45

Wednesday, June 22, 1988

Thursday, June 23, 1988

Chairman: Lawrence O'Neil

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 45

Le mercredi 22 juin 1988

Le jeudi 23 juin 1988

Président: Lawrence O'Neil

Pal
Can
FF
J57

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Aboriginal Affairs and Northern Development

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Affaires autochtones et du développement du Nord

RESPECTING:

Order of Reference pursuant to Standing Order 96(2), consideration of the 1985 amendments of the Indian Act

CONCERNANT:

Ordre de renvoi conformément à l'article 96(2) du Règlement, étude de la mise en oeuvre des amendements de 1985 à la Loi sur les Indiens

APPEARING:

The Honourable William McKnight,
Minister of Indian Affairs
and Northern Development

COMPARAÎT:

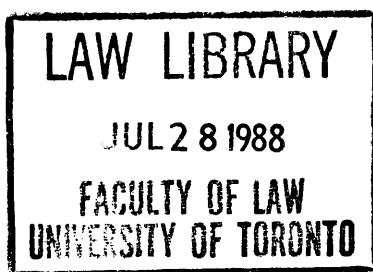
L'honorable William McKnight,
Ministre des Affaires indiennes et
du Nord canadien

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)



Second Session of the Thirty-third Parliament,
1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature,
1986-1987-1988

**STANDING COMMITTEE ON ABORIGINAL AFFAIRS
AND NORTHERN DEVELOPMENT**

Chairman: Lawrence O'Neil
Vice-Chairman: Guy St-Julien

Members

Jim Fulton
Keith Penner
Allan Pietz
Thomas Suluk
Robert L. Wenman—(7)

(Quorum 4)

Marie Louise Paradis
Clerk of the Committee

**COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES
AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU
NORD**

Président: Lawrence O'Neil
Vice-président: Guy St-Julien

Membres

Jim Fulton
Keith Penner
Allan Pietz
Thomas Suluk
Robert L. Wenman—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Marie Louise Paradis

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 22, 1988
(60)

[Text]

The Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development met *in camera* at 5:00 o'clock p.m.. this day, in room 307 West Block, the Chairman, Lawrence O'Neil, presiding.

Members of the Committee present: Lawrence O'Neil, Keith Penner, Allan Pietz, Robert L. Wenman.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Bruce Carson, and Joan Vance Research Officers.

The Committee resumed consideration of the 1985 amendments to the Indian Act pursuant to Standing Order 96(2).

The Committee proceeded to the consideration of a draft report.

On motion of Keith Penner, it was agreed,—That notwithstanding the motion adopted on December 1, 1987, that the *in camera* meeting of June 28, 1988 be not recorded, and no transcript be kept.

On motion of Robert Wenman, it was agreed,—That all expenses related to the meeting of June 28, 1988 in Hull be paid by the Committee.

At 6:27 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, JUNE 23, 1988
(61)

The Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development met *in camera* at 9:15 o'clock p.m.. this day, in room 307 West Block, the Chairman, Lawrence O'Neil, presiding.

Members of the Committee present: Jim Fulton, Lawrence O'Neil, Keith Penner, Allan Pietz, Robert Wenman.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Bruce Carson, Wendy Moss and Joan Vance Research Officers.

The Committee resumed consideration of the 1985 amendments to the Indian Act pursuant to Standing Order 96(2).

The Committee proceeded to consider its draft Report on the consideration of the 1985 amendments of the Indian Act.

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 22 JUIN 1988
(60)

[Traduction]

Le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord se réunit à huis clos, aujourd'hui à 17 heures, dans la pièce 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Lawrence O'Neil, (*président*).

Membres du Comité présents: Lawrence O'Neil, Keith Penner, Allan Pietz, Robert L. Wenman.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Bruce Carson et Joan Vance, attachés de recherche.

Le Comité reprend l'étude de la mise en oeuvre des amendements de 1985 apportés à la *Loi sur les Indiens*, conformément aux dispositions du paragraphe 96(2) du Règlement.

Le Comité entreprend d'étudier un projet de rapport.

Sur motion de Keith Penner, il est convenu,—Que nonobstant la motion adoptée le 1^{er} décembre 1987, la séance à huis clos du 28 juin 1988 ne soit pas enregistrée, et qu'aucune transcription n'en soit conservée.

Sur motion de Robert Wenman, il est convenu,—Que le Comité assume tous les frais liés à la réunion du 28 juin 1988, à Hull.

À 18 h 27, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 23 JUIN 1988
(61)

Le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord se réunit à huis clos, aujourd'hui à 9 h 15, dans la pièce 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Lawrence O'Neil, (*président*).

Membres du Comité présents: Jim Fulton, Lawrence O'Neil, Keith Penner, Allan Pietz, Robert Wenman.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Bruce Carson, Wendy Moss et Joan Vance, attachés de recherche.

Le Comité reprend l'étude de la mise en oeuvre des amendements de 1985 apportés à la *Loi sur les Indiens*, conformément aux dispositions du paragraphe 96(2) du Règlement.

Le Comité entreprend d'étudier son projet de rapport sur la mise en oeuvre des amendements de 1985 apportés à la *Loi sur les Indiens*.

At 12:05 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING (62)

The Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development met at 3:30 o'clock p.m., this day, in room 269 West Block, the Allan Pietz, presiding.

Members of the Committee present: Jim Fulton, Keith Penner, Allan Pietz, Robert Wenman.

Acting Members present: Felix Holtmann for Thomas Suluk; Gordon Towers for Lawrence O'Neil.

Other Member present: Stan Schellenberger.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Bruce Carson, Wendy Moss and Joan Vance Research Officers.

Appearing: The Honourable William McKnight, Minister of Indian Affairs and Northern Development.

Witness: From the Department of Indian and Northern Affairs: Harry Swain, Deputy Minister.

The Committee resumed consideration of the 1985 amendments to the Indian Act pursuant to Standing Order 96(2).

The Minister made an opening statement and answered questions.

At 5:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Marie Louise Paradis
Clerk of the Committee

À 12 h 05, le Comité interrompt les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI (62)

Le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord se réunit aujourd'hui à 15 h 30, dans la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Allan Pietz.

Membres du Comité présents: Jim Fulton, Keith Penner, Allan Pietz, Robert Wenman.

Membres suppléants présents: Felix Holtmann remplace Thomas Suluk; Gordon Towers remplace Lawrence O'Neil.

Autre député présent: Stan Schellenberger.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Bruce Carson, Wendy Moss et Joan Vance, attachés de recherche.

Comparu: L'honorable William McKnight, ministre des Affaires indiennes et du développement du Nord.

Témoin: Du ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord: Harry Swain, sous-ministre.

Le Comité reprend l'étude de la mise en oeuvre des amendements de 1985 apportés à la *Loi sur les Indiens*, conformément aux dispositions du paragraphe 96(2) du Règlement.

Le Ministre fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

À 17 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Marie Louise Paradis

EVIDENCE*[Recorded by Electronic Apparatus]**[Texte]*

Thursday, June 23, 1988

• 1532

The Acting Chairman (Mr. Pietz): I call the meeting to order. Today the committee is continuing to study the implementation of the 1985 amendment to the Indian Act, generally known as Bill C-31.

We are very pleased today to have the Hon. William McKnight with us, and I would ask the minister now to proceed with his presentation.

Hon. Bill McKnight (Minister of Indian Affairs and Northern Development): Thank you, Mr. Chairman. I am pleased to have the opportunity, and I appreciate being able to start at 3.30 p.m., because I will have to leave at 5 p.m. to catch a plane, as other members may have to do.

The opportunity to meet with the committee today and discuss the questions and statements that will be made by members regarding the government's policies and practices is something we look forward to.

There are problems facing Indian people today, and I would suggest that these problems are deeply rooted in our history. In settling Canada, Europeans displaced indigenous populations that were already here, and while the process was probably more civilized in Canada than elsewhere, it is a fact that there were injustices. The results of this unfortunate history are here to be seen by everyone today.

Indian living conditions are among the worst faced by any group in Canadian society, and Indian communities are heavily dependent upon government funds to meet basic needs. No one disputes these points, Mr. Chairman. I believe there is a national non-partisan consensus that Indian living conditions need to be improved and that Indian communities should govern themselves within Canada. I might also say that the consensus is relatively recent. Prior to the 1960s, the contributions made by Canadians to improve living conditions on Indian reserves were modest at best.

Over the past 10 to 15 years, successive governments have steadily increased funding for Indian programs on reserves. At the same time, there has been a crystallization of the idea that we will be able to place and indeed there is a need for Indian people to control their own lives in their communities.

TÉMOIGNAGES*[Enregistrement électronique]**[Traduction]*

Le jeudi 23 juin 1988

Le président suppléant (M. Pietz): Je déclare la séance ouverte. Nous poursuivons aujourd'hui l'étude de la mise en application de l'amendement de 1985 à la Loi sur les Indiens, qu'on appelle habituellement le projet de loi C-31.

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui l'honorable William McKnight, et je lui donne donc la parole.

L'honorable Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Merci, monsieur le président. Je suis heureux de pouvoir comparaître et aussi de pouvoir commencer à 15h30, car je dois prendre l'avion et donc vous quitter à 17 heures, comme probablement d'autres membres du Comité.

Je suis donc heureux de cette occasion qui m'est donnée de rencontrer le Comité aujourd'hui et de répondre aux questions ou aux déclarations que feront les membres du Comité concernant les politiques et les pratiques du gouvernement actuel.

Les problèmes auxquels font face les Indiens aujourd'hui sont profondément ancrés dans notre histoire. En colonisant le Canada, les Européens ont déplacé la population indienne qui s'y trouvait déjà. Bien que la colonisation se soit probablement effectuée de façon plus civilisée au Canada que partout ailleurs dans le monde, de nombreuses injustices ont été commises. Tous peuvent constater les résultats de cette triste histoire.

Les conditions de vie des Indiens figurent parmi les pires au sein de la société canadienne et les collectivités indiennes dépendent considérablement des crédits gouvernementaux pour satisfaire leurs besoins élémentaires. Nul ne conteste ces faits, monsieur le président. Je crois qu'à l'échelle nationale, tous, peu importent les allégeances, s'entendent pour dire que les conditions de vie des Indiens doivent être améliorées et que les collectivités indiennes devraient s'autogouverner au Canada. Je pourrais ajouter en passant que ce consensus est relativement récent. Avant les années 60, la contribution gouvernementale à l'amélioration des conditions de vie dans les réserves indiennes était modeste, tout au plus.

Toutefois, au cours des 10 ou 15 dernières années, les gouvernements qui se sont succédé ont régulièrement augmenté le financement des programmes offerts aux Indiens dans les réserves. D'autre part, on a vu se cristalliser l'idée que pour s'épanouir au sein de la société canadienne, les Indiens doivent contrôler leur vie et leurs collectivités.

[Text]

Despite this broad consensus, Canadian Indian issues are marked by confrontation, by rhetoric in excess, and by deep mistrust. As you will know, Mr. Chairman, hardly a week goes by without an Indian leader or a journalist accusing the government of cutting back, slashing programs, and saying there is some hidden plot by the government. Mr. Chairman, I believe that is not helpful and certainly not accurate.

• 1535

What is unfortunate about the excess we hear is that it closes off debate and dialogue. It also drowns out realism. It is regrettable because I believe there is an importance that the debate be continued.

I believe the debate could continue around three major questions: what should Indian self-government within Canada mean; what is the continuing role of the federal and provincial governments, if any, in Indian affairs; and what is the fair share of federal and provincial budgets that should go to Indians? Mr. Chairman, I think everyone would recognize that there are many other questions, but for today I would like to address just these three in my remarks.

The first question is most important. Does Indian self-government mean some kind of international sovereignty? Does it mean recognizing hundreds of mini-states across Canada? I do not think it does, and I believe that thought is not a minority thought, even including expressions by Indian leaders. Some groups do claim they are not Canadians and that they are outside Canadian law, and I certainly do not agree with that proposition. I believe Canadian law applies to all Canadians, regardless of where they live.

We are prepared to see constitutional protection for practical forms of Indian government within Canada. Meanwhile, we are working with various Indian communities, bands and tribal councils to implement effective control by them over their own affairs. We are doing this in consultation with many Indian communities that have brought forward proposals to us, and the results will be appropriate to the circumstance of these individual communities. I believe they will substantially increase the autonomy of these communities.

Mr. Chairman, I do not pretend to have all the answers. I know we will never find the proper place in the governments of Canada for Indian people unless we talk about the options in tangible terms that ordinary Canadians understand.

I would like to talk about the second question that I put forward: do the federal or provincial governments have a continuing role in Indian affairs other than providing funds for Indian governments? We get mixed

[Translation]

Malgré ce consensus général, la confrontation, les excès verbaux et une profonde méfiance caractérisent les questions relatives aux Indiens. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le président, qu'il ne se passe pas une semaine sans que des dirigeants indiens ou des journalistes n'accusent le gouvernement de réduire ou de couper les programmes, et même de former un complot. Monsieur le président, ce genre d'assertions ne sont pas utiles, et certainement pas exactes.

Ces excès verbaux ont des effets désastreux; ils empêchent en effet tout dialogue et tuent le réalisme dans l'oeuf. Ils nuisent à la tenue d'un débat important qu'il faut ouvrir.

Ce débat, à mon sens, devrait être axé sur trois grandes questions: que devrait signifier l'autonomie gouvernementale des Indiens au sein du Canada; quel est le rôle permanent des gouvernements fédéral et provinciaux, le cas échéant, dans les affaires indiennes; et quelle est la part équitable des budgets fédéral et provinciaux qui devrait être consacrées aux Indiens? Monsieur le président, tout le monde sait bien sûr que beaucoup d'autres questions se posent, mais pour aujourd'hui, je me contenterai des trois que je viens d'énoncer.

La première est la plus importante. L'autonomie gouvernementale des Indiens signifie-t-elle un genre de souveraineté internationale? Entrainera-t-elle la reconnaissance de dizaines ou de centaines d'États indépendants à travers le pays? Je ne le pense pas et je crois que la majorité des Indiens, y compris leurs chefs, ne le pensent pas non plus. Certains groupes affirment qu'ils ne sont pas Canadiens, qu'ils ne sont pas visés par les lois canadiennes. Je ne puis certainement pas appuyer un tel argument. Je crois que la loi canadienne s'applique à tous les Canadiens, peu importe leur lieu de résidence.

Nous sommes disposés à inscrire dans la Constitution des formes pratiques d'autonomie gouvernementale indienne au Canada. Entre-temps, nous collaborons avec diverses collectivités indiennes à la mise en oeuvre de mesures leur permettant de prendre en main leurs propres affaires. Nous effectuons ce travail de concert avec les nombreuses collectivités autochtones qui nous ont présenté leurs projets. Les résultats seront conformes aux circonstances particulières des collectivités et leur permettront d'exercer une plus grande autonomie.

Monsieur le président, je ne prétends pas posséder toutes les réponses. Je sais seulement que les Indiens ne trouveront jamais la place qui leur convient au sein du régime gouvernemental canadien si nous ne parlons pas des choix qui s'offrent avec des mots concrets que les Canadiens ordinaires peuvent comprendre.

Je voudrais vous parler de la deuxième question que j'ai soulevée: le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux ont-ils un rôle permanent à jouer dans les affaires indiennes, autre que celui de

[Texte]

signals. On the one hand, governments are supposed to stay out and not interfere, and on the other hand, when problems arise everyone looks to the federal government for solutions. These issues are especially acute in areas of Indian land management and administration of Indian moneys.

The recent commission of inquiry of Westbank, which was conducted by Mr. John Hall, is one of the few reasoned assessments in this area, I believe. It is richly grounded in facts that surround one particular band. Yes, I believe that as part of this debate we have to face up to the role of the provinces. If Indian ideology is that there is no truck or trade with provinces, I do not believe that is an opportunity that presents itself.

Dealings with provinces are inescapable. Law enforcement, education, child welfare, social services, fire protection and so on are areas of provincial expertise; they are not areas of federal government expertise. So if there are small communities, whether there be a few hundred or a few thousand, sprinkled throughout a province of a few hundred thousand or millions, they will find that dealing with provinces is a simple fact of life.

I think there are many options for the long-term involvement of the federal and provincial governments in the affairs of Indian people and what those options ought to be. I think we do no one a service if we do not continue the debate.

Finally, I would like to address the issue of funding. Mr. Chairman, this government has increased the Indian Affairs budget by 42% between 1984-85 main estimates, which were there when we came to office, to the year 1988-89. This is an increase of 22% in constant 1984 dollars and 9% per capita on reserve.

• 1540

At the same time, the staff has declined in the Department of Indian Affairs from 6,000 to 4,000, 4,600 this year. The administrative overhead has fallen in the same period from 6.6% of departmental expenditures to 4.8% of departmental expenditures.

Yet there are still accusations of cut-backs. There have been some cases where individual programs of particular bands have been reduced as part of a broad plan to provide funding more consistently and fairly across the country. I do not believe those are accurate assessments as to cut-backs.

I believe the overall statement I have made is that there has been sustained program funding increases matched by few other areas of government. In fact, funding for Indians has received a priority. Only a few other programs—defence, agriculture, and foreign

[Traduction]

subventionner les gouvernements indiens? Les avis sont partagés. D'une part, les gouvernements sont censés se tenir à l'écart, ne pas intervenir. D'autre part, lorsque surviennent les problèmes, tout le monde se tourne vers le gouvernement fédéral pour qu'il trouve des solutions. Ces questions sont particulièrement épineuses dans les secteurs de la gestion des terres indiennes et de l'administration des deniers des Indiens.

La récente Commission d'enquête sur Westbank, dirigée par M. John Hall, a effectué, à mon avis, l'une des rares évaluations raisonnées dans ce secteur, solidement établie sur les circonstances propres à une bande particulière. Oui, je crois que, dans le cadre de ce débat, il nous faut aborder le rôle des provinces. Si la position idéologique adoptée par les Indiens est de ne pas traiter avec les provinces, je ne crois pas que cela soit possible.

Inévitablement, on doit traiter avec les provinces. Le maintien de l'ordre, l'éducation, l'aide à l'enfance, les services sociaux, la sécurité-incendie, entre autres, sont tous de compétence provinciale. Ils ne sont pas de compétence fédérale. Ainsi, de petites collectivités, comptant de quelques centaines à quelques milliers de membres, réparties dans une province dont la population varie entre quelques centaines de milliers et quelques millions d'habitants, devront inévitablement traiter avec les provinces. C'est là une réalité à laquelle il faut faire face.

J'estime que de nombreuses options s'offrent quant à ce que devrait être la participation à long terme des gouvernements fédéral et provinciaux aux affaires indiennes. J'estime que nous ne rendons service à personne en esquivant ce débat.

Enfin, il y a la question du financement. Monsieur le président, notre gouvernement a augmenté de 42 p. 100 le budget affecté aux Affaires indiennes entre le budget principal de 1984-1985 dont nous avons hérité en arrivant au pouvoir, et le budget principal de 1988-1989. Il s'agit d'une augmentation de 22 p. 100 en dollars constants de 1984, et de 9 p. 100 par personne dans les réserves.

D'autre part, le personnel du ministère est passé de 6,000 à 4,000, 4,600 personnes cette année. Durant la même période, les frais généraux d'administration du ministère sont passés de 6,6 p. 100 des dépenses du ministère à 4,8 p. 100.

Pourtant, nous faisons l'objet de calomnies à cause des «coupures». Dans certains cas, des programmes particuliers offerts à certaines bandes ont été réduits dans le cadre d'un plan global de subventions plus uniformes et équitables à travers le pays. Je ne pense pas que ce soit là une évaluation exacte pour ce qui est des coupures.

À mon avis, très peu d'autres programmes gouvernementaux bénéficient d'une augmentation aussi soutenue de leurs crédits. En fait, le financement à l'intention des Indiens a reçu un traitement prioritaire. Quelques autres programmes seulement—la défense,

[Text]

developmental assistance—could be compared with the increases in DIAND.

From 1984 to 1989, the portion of total federal expenditures for Indian Affairs has grown by about 33% in 1984-1985 constant dollars. This is greater than the growth of the total government expenditures, excluding public debt, for the same time period.

So there indeed has been a reallocation of federal spending to Indians away from other programs. There are still many unmet needs for housing, for a better education, for social services. That is a reality. It is precisely the reason that there has been the increase in the Indian Affairs budget.

We are prepared to take on new program funding responsibilities. I announced on April 6 of this year that we wanted to see Indian-managed child welfare agencies become available to those bands that do not have access to them at this time. There is a debate that has to occur on Indian program funding.

With regard to post-secondary education, my colleague, the member for Cochrane—Superior, makes a particular point about young Indians having their hopes for a university education dashed.

I would like to point out that under this government the post-secondary budget grew from \$49 million in 1984-1985 to \$130 million this year, including the funding for Bill C-31 registrants. This is an increase of 125% in constant 1984 dollars.

This program is more generous than programs available to other Canadians. On the average, Indian post-secondary students receive assistance totalling over \$8,000 per year. They have the opportunity to stay in school for up to 12 academic years at present. They receive these allowances regardless of need or regardless of where they may reside.

I also might add that, when a student is not able to enter the system in the year of his or her choice, that student is delayed one year and given a priority for next year, much like other non-Indian students in Canada.

Considerable concern has been voiced regarding the programs that this department puts forward to assist Indian communities in their housing needs. Critics cite the backlog of unmet housing needs and conclude that there is not enough being done to improve the living conditions of Indian people.

[Translation]

l'agriculture et l'aide extérieure—peuvent être comparés aux augmentations prévues au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Tout au long de la période allant de 1984 à 1989, la portion des dépenses fédérales totales pour les affaires indiennes a augmenté d'environ 33 p. 100, en dollars constants de 1984-1985. Il s'agit là d'un taux de croissance supérieur à celui de toutes les dépenses fédérales, hormis la dette publique, pour la même période.

En fait, une part des dépenses fédérales pour les autres secteurs a été réaffectée aux Indiens. Bien sûr, nombre de besoins n'ont pas encore été satisfaits dans les réserves indiennes, en particulier dans les secteurs du logement, de l'éducation et des services sociaux. C'est là une réalité. C'est précisément pour cette raison que nous avons continué à augmenter le budget affecté aux Affaires indiennes.

Nous sommes prêts à assumer le financement de nouveaux programmes. J'ai annoncé le 6 avril dernier notre désir de voir des agences d'aide à l'enfance gérées par des Indiens, offrir leurs services aux bandes qui n'y ont actuellement pas accès. Le financement des programmes offerts aux Indiens doit faire l'objet d'un débat.

Au sujet de l'enseignement postsecondaire, mon collègue, le député de Cochrane—Superior se fait un point d'honneur de s'indigner au sujet du programme d'éducation postsecondaire. Il parle des jeunes Indiens dont l'espoir de suivre un cours universitaire a été anéanti.

J'aimerais souligner tout d'abord qu'avec le gouvernement actuel, le budget affecté à l'enseignement postsecondaire est passé de 49 millions de dollars, dans le budget principal de 1984-1985, à 130 millions de dollars cette année, ce qui comprend le financement prévu pour ceux qui s'inscrivent dans le cadre de la Loi C-31. Il s'agit d'une augmentation de 125 p. 100, en dollars constants de 1984.

Ce programme est beaucoup plus généreux que ceux qui s'offrent aux autres Canadiens. En moyenne, les étudiants indiens de niveau postsecondaire reçoivent une aide non remboursable s'élevant à plus de 8,000\$ par année. À l'heure actuelle, ils peuvent demeurer aux études pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 ans. Ils reçoivent ces allocations quels que soient leurs besoins ou quel soit l'endroit où ils résident.

J'ajouterais également que lorsqu'un étudiant ne peut s'inscrire au cours de l'année de son choix, il est retardé d'une année mais il fait l'objet d'une attention prioritaire l'année suivante, comme c'est le cas pour les étudiants non indiens au Canada.

Les programmes du ministère visant à aider les collectivités indiennes à satisfaire leurs besoins en matière de logement ont suscité beaucoup de préoccupations. Les critiques font état du retard dans le domaine du logement et concluent qu'on ne fait pas assez pour améliorer les conditions de vie des Indiens.

[Texte]

There has been steady progress in this area. Over the past six years, approximately 17,000 new units have been built, 18,500 units have been renovated and, during this year, 1988-89, \$93 million in capital contributions will be provided to Indian communities to assist them in housing construction.

[Traduction]

Des progrès constants sont accomplis dans ce secteur. Au cours de ces dernières années, environ 17,000 nouveaux logements ont été construits et 18,500 ont été rénovés. En 1988-1989, 93 millions de dollars seront versés aux collectivités indiennes, sous la forme de contributions pour dépenses en capital, afin de les aider à construire des logements.

• 1545

If you wish to pick another number of years, over the last four years approximately 9,600 new units have been built and 12,000 units have been renovated. Some \$68 million in housing loans made by CMHC or other approved lenders has been provided, guaranteed by the department for the coming year. Further assistance is provided through CMHC's Social Housing Program and CEIC's employment and training programs.

I would like to point out that this government has made accomplishments in improving the living conditions for Indian people. I would suggest they have been accomplished in a shorter period of time than by any other government on record. What is more, we really believe we must continue in the direction we have started in.

So the process of change is slow. I believe Canada has made important strides in addressing native concerns. I believe if one looks at the situations of other indigenous populations around the world, Canada's native population believes, and I believe, they must have an opportunity and must have the responsibility to deal with their own problems, to deal with their culture and both social and economic development; and we are working to accomplish that.

Aussi, pendant les quatre dernières années, près de 9,600 nouveaux logements ont été construits et 12,000 ont été rénovés. En outre, environ 68 millions de dollars en prêts domiciliaires, consentis par la SCHL ou par des prêteurs approuvés, seront garantis par mon ministère durant l'année qui vient. Le Programme de logement social du SCHL et les programmes d'emploi et de formation de la CEIC permettent d'accorder une aide supplémentaire.

Je tiens à souligner que le gouvernement actuel a déjà accompli davantage pour améliorer les conditions de vie des Indiens en moins de temps que tout autre gouvernement. Qui plus est, monsieur le président, nous ne nous contentons pas d'aider les Indiens, mais nous leur donnons la liberté de s'aider eux-mêmes.

Bien que le processus de changement soit assez lent, je crois fermement que le Canada a fait de grands pas pour répondre aux préoccupations des autochtones. On n'a qu'à examiner la situation des autres peuples autochtones dans le monde pour constater à quel point le Canada s'est vraiment engagé à améliorer les conditions de vie des Indiens et Inuits. Ces derniers veulent pouvoir assumer la responsabilité de régler leurs propres problèmes et s'occuper de leur développement culturel, social et économique. Je suis du même avis, et nous travaillons pour que ces aspirations deviennent réalité.

Le président suppléant (M. Pietz): Merci beaucoup de votre exposé, monsieur le ministre.

M. Penner: D'abord, monsieur le ministre, en dépit de l'optimisme qui se dégage de vos propos de cet après-midi, vous et les membres du comité n'ignorez sans doute pas que cela fait bien longtemps qu'on n'a pas assisté à autant de mécontentement qu'à l'heure actuelle. De plus, ce mécontentement et cette insatisfaction s'accroissent, et cela est dans une large mesure le résultat d'initiatives qui viennent de chez vous. dit-on.

Les avis peuvent toujours varier sur les causes de cette situation, mais il me paraît très difficile pour quiconque de nier votre part là-dedans. En effet, si on est aussi mécontent, c'est en partie en raison de la propagande que vous nous avez servie, y compris encore une fois aujourd'hui, tout comme vous l'avez fait à la Chambre des communes en réponse à l'une de mes questions; vous avez alors parlé d'une augmentation sur quatre ans de plus de 40 p. 100. Or tout comme d'autres députés, j'ai trouvé très curieux que malgré cette progression des dépenses, les plaintes relatives au logement, au bien-être

[Text]

of complaint about housing, about child welfare, about education, and about a range of other services are growing, not diminishing.

Today you have admitted in your statement that the 40%-plus you have referred to does not take into account inflation. Recently your department distributed a paper called *Highlights on Federal Indian Policy*. In it you strike a more realistic note and say, well, if you take inflation into account, the increase in four years has been 22%. Well, even before I received this paper I had come to that conclusion myself, because there are some factors that need to be discounted in this overblown estimate of how much additional revenue has gone into Indian Affairs programs. Is it not true, Mr. Minister, that you are including in this estimate of a 22% increase the additional funding that was incurred as a result of Bill C-31?

• 1550

Mr. McKnight: Yes.

Mr. Penner: We have to realize that Bill C-31 was passed by this government along with a commitment that any obligations incurred as a result of Bill C-31 would be met over and above regular programs. So we have to discount the Bill C-31 dollars.

In addition to that, the native population has been growing. Quite apart from the new entrants as a result of Bill C-31, by natural growth the population is going up. No government claims that it is giving more to senior citizens if there are more senior citizens. I have never heard that argument: we are becoming more generous with our senior citizens. Our population is getting older and that part of the government expenditure is going up, but it does not mean that the government programs are getting better, that senior citizens are being better treated. Then why do we make the argument that things are getting better for Indian people because the population is growing?

So you have to discount population growth, and I have done that.

Therefore, if you take into account inflation and population growth in Bill C-31 on the non-capital portion, then in fact there has been no increase at all.

I had my analysis checked out by Norman D. Hawkins & Associates Inc. of Montreal, and on the non-capital side, if you discount those factors, there has been a decrease of 10.2%. They did the same thing on the capital portion. The decline in capital portion, if you take into account both inflation and population growth, is a whopping minus 14%, plus.

[Translation]

des enfants, à l'enseignement et à toute une gamme d'autres services n'aient pas diminué, mais bien plutôt augmenté.

Aujourd'hui, vous avez admis que l'augmentation de 40 p. 100 ne tient pas compte de l'inflation. Récemment, votre ministère a distribué un document intitulé *Les points saillants sur la politique fédérale des autochtones*. Vous y affirmez de façon plus réaliste qu'en tenant compte de l'inflation, l'augmentation échelonnée sur quatre ans se ramène à 22 p. 100. Eh bien, même avant d'avoir reçu ces renseignements, j'étais arrivé à la même conclusion car il y a certainement lieu de dégonfler certains de ces chiffres sur les fonds supplémentaires affectés aux programmes des Affaires indiennes. N'est-il pas vrai, monsieur le ministre, que votre estimation d'une augmentation de 22 p. 100 englobe les crédits supplémentaires obtenus en vertu du projet de loi C-31?

M. McKnight: Oui.

M. Penner: Eh bien, il convient de se rappeler que lorsque le gouvernement a adopté le projet de loi C-31, il s'est engagé à respecter en priorité les nouvelles obligations dont il héritait par rapport à celles liées aux programmes réguliers. Il faut donc déduire des chiffres soumis, ceux qui découlent de l'adoption du projet de loi C-31.

Outre cela, la population autochtone a augmenté en nombre. Cela ne tient pas seulement aux autochtones réintégrés grâce aux dispositions du projet de loi C-31, mais aussi à une croissance naturelle. Or, aucun gouvernement ne prétend accorder davantage aux personnes âgées si le nombre de ces dernières progresse. Tout au moins, je n'ai jamais entendu de gouvernement prétendre qu'il soit devenu plus généreux à l'endroit des personnes âgées. Notre population vieillit, les dépenses gouvernementales affectées aux personnes âgées sont donc à la hausse, mais cela ne signifie pas que les programmes gouvernementaux soient plus riches, qu'ils offrent davantage de services aux personnes à la retraite. Or, pourquoi prétendons-nous que la situation des Indiens s'améliore tout simplement parce que leur population s'accroît?

Il faut donc soustraire les chiffres relatifs à la croissance démographique, ce que j'ai d'ailleurs fait.

En conséquence, si l'on soustrait l'inflation et la croissance démographique prévues dans le projet de loi C-31 des dépenses non immobilisables, alors il n'y a pas du tout eu d'augmentation.

J'ai soumis mon analyse à la firme Norman D. Hawkins & Associates Inc. de Montréal, et elle est arrivée à la conclusion que sur le plan des dépenses autres que l'immobilisation, si l'on soustrait les facteurs que j'ai déjà mentionnés, cela se solde par une diminution de 10,2 p. 100. Dans le cas des dépenses d'immobilisation, selon les mêmes spécialistes, si l'on défalque le facteur inflation et la croissance démographique, on arrive encore une fois à

[Texte]

So this is the kind of difficulty we are facing, that we are not getting the truth about what is going on.

For example, you mentioned housing. In 1984, when this government took office, there was a backlog of 10,000 houses. The leaked document from the minister's own department reveals that the housing budget has remained flat, without increase, since 1984, except for the inflationary increase.

So let me ask the minister: what have you done to try to do something to resolve the serious housing situation that exists in Indian communities today? What have you done to fight the backlog?

Mr. McKnight: First of all I would take the opportunity to put forward a statement called *Notes on Federal Indian Policy*, which I know Mr. Penner has. Under (a), "Program Funding", the third point is that taking into account population increases requires some explanation. Bill C-31 registers have added nearly 40,000 new Indians, an increase of over 10%. The vast majority of these Indians reside off reserve, whereas average federal costs per capita on reserve are about five times the costs of those off reserve. When you bear this in mind, the most meaningful figure appears to be a per capita expenditure on reserve in constant 1984 dollars.

I also, as you look at my statement, referred to 40% and referred to 22% in constant dollars. This amount, when you refer in constant dollars, is increased by about 9% in the 1988-89 main estimates.

That was not something that was put away; it was not something that was ignored by the department. It was something that was put out, something that was made available to anyone who was interested.

• 1555

When you take a look at the continued housing dollars that are put forward, I can suggest that the backlog Mr. Penner is referring to was not started in 1984. There was a backlog, and there are various figures that can be cited to quantify the current backlog of unmet needs. If you look at the backlog, it depends on the number of. I would suggest, fairly difficult or hard-to-use forecast variables. There is no standard definition to determine how or when a particular housing unit is substandard, and I believe there is nothing there that identifies how a particular house requires renovation or replacement. There are other factors.

Mr. Chairman, as the committee knows, in addressing the concerns that have been brought to the department by

[Traduction]

une baisse, celle-là d'un peu plus de 14 p. 100, ce qui est considérable.

Il y a donc une difficulté ici, du fait qu'on ne nous dit pas la vérité.

Ainsi, par exemple, vous avez mentionné la question du logement. En 1984, lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, il y avait un arriéré de 10,000 logements à construire. Or, d'après des fuites de documents du ministère, le budget affecté au logement est demeuré tout à fait le même depuis 1984, sauf pour une augmentation qui correspond à la hausse de l'inflation.

Le ministre peut-il donc nous dire ce qu'il a fait pour résoudre ce très grave problème de logement que connaissent les collectivités indiennes aujourd'hui? Qu'a-t-il fait pour alléger l'arriéré?

M. McKnight: J'aimerais d'abord profiter de l'occasion pour vous rappeler l'existence d'un document intitulé *Notes concernant la politique fédérale sur les Indiens*, dont M. Penner a reçu copie. À la rubrique a), «Financement des programmes», au troisième point, on y voit que la comptabilisation de la croissance démographique exige certaines explications. Les registres créés par le projet de loi C-31 ont ajouté près de 40,000 nouveaux Indiens, ce qui correspond à une augmentation de plus de 10 p. 100. La grande majorité de ces Indiens vivent à l'extérieur des réserves, et les coûts moyens par habitant assumés par le gouvernement fédéral dans le cas des Indiens vivant sur les réserves sont cinq fois plus élevés que les coûts relatifs aux Indiens qui vivent en dehors des réserves. Compte tenu de cela, les chiffres les plus significatifs sont les dépenses par habitant des réserves en dollars constants de 1984.

Si vous vous reportez à mon document, j'ai mentionné 40 p. 100 puis 22 p. 100 en dollars constants. Or, on assiste donc à une augmentation d'environ 9 p. 100 de cette somme dans les prévisions budgétaires de 1988-1989, lorsqu'on la calcule en dollars constants.

On n'a donc pas essayé de cacher cela; le ministère en a tenu compte. C'était à la disposition de toutes les personnes intéressées.

Au sujet du budget réservé au logement, je rappellerais à M. Penner que l'arriéré dont il a parlé n'a pas été créé en 1984. Il existait déjà, et on peut mettre des chiffres sur les besoins non couverts. Tout dépend, bien sûr, du nombre de variables qui sont d'ailleurs assez difficiles à utiliser dans le calcul des prévisions. Il n'existe aucune définition reconnue nous permettant d'établir en fonction de quoi tel logement est inférieur aux normes, et je crois qu'il n'existe non plus aucun moyen de savoir si tel logement a besoin d'être rénové ou remplacé. A part cela, il y a d'autres facteurs.

Monsieur le président, le Comité n'ignore pas que pour donner suite aux préoccupations exprimées par le

[Text]

Bill C-31 and the implementation of that piece of legislation, we asked the firm of Coopers & Lybrand to do a survey, which was conducted in May 1988. It is a document that has been released to the public. The number of applicant families that have serious intentions of residing on reserve is one of the questions. Some of the others include the composition of those families, the economic circumstance of these families, and the number of individuals who are likely to apply for federal programs available to Indians.

At the national level, the results are like any other poll. You can discount them 2.1%, 95 out of 100 times. But the mean age of the Bill C-31 adult applicants is 42 years. The median age is 38. Sixty-six percent of the Bill C-31 applicants are female. Twenty percent of the applicants have some post-secondary education. Of all respondents, 8% currently reside on reserve, and based on that probability, it is anticipated that 21% of the applicants will move to reserve within the next five years. These data are fairly consistent with what the department has identified, and it will be used in consultation with Indian groups and Indian leaders in Canada in addressing the concerns of Bill C-31.

[Translation]

ministère et à l'adoption du projet de loi C-31, nous nous sommes adressés à la Société Coopers et Lybrand pour lui commander un sondage, qui a été effectué en mai dernier. Le document qui en est le fruit a d'ailleurs été rendu public. L'une des questions posées par le sondage portait sur le nombre familles qui avaient fait une demande et qui avaient vraiment l'intention de vivre sur la réserve. D'autres questions portaient sur la composition de ces familles, leur situation pécuniaire et le nombre de personnes qui demanderaient probablement de l'aide au titre des services fédéraux accordés aux Indiens.

A l'échelle nationale, les résultats ressemblent à ceux de n'importe quel autre sondage. On peut donc ne pas tenir compte de 2.1 p. 100 des réponses, cela dans près de 95 p. 100 des cas. Cela dit, l'âge moyen des autochtones demandant de l'aide en vertu du projet de loi C-31 est de 42 ans. L'âge médian est de 38 ans. Soixante-six pour cent des requérants sont des femmes. Vingt pour cent ont un niveau d'instruction postsecondaire. Sur tous les répondants du sondage, 8 p. 100 habitent dans des réserves, et d'après les probabilités, 21 p. 100 des requérants s'y installeront d'ici cinq ans. De telles données sont assez semblables à celles du ministère, et l'on s'en servira donc lors des consultations que l'on tiendra avec les groupes d'autochtones canadiens sur le projet de loi C-31.

Cependant, monsieur le président, je tiens à attirer l'attention des membres du Comité sur les dépenses de notre ministère par rapport à celles des autres ministères ou des dépenses totales de l'État. A cet égard, on ne peut prétendre que le ministère des Affaires indiennes a été traité en parent pauvre ou que les crédits affectés aux programmes conçus pour répondre aux besoins des Indiens ont été inférieurs à ceux des autres ministères.

M. Fulton: Monsieur le ministre, que signifie pour vous l'article 35 de la Constitution?

M. McKnight: Il établit l'obligation qu'a le Canada de protéger les traités, et reconnaît les droits constitutionnels des autochtones.

M. Fulton: A votre avis, qu'entend-on par droits des autochtones?

M. McKnight: Si vous voulez savoir ce que j'en pense ou quelle est la politique gouvernementale, il s'agit de droits qui découlent de traités. Certains de ces droits ne sont pas définis. Ils le seront ultérieurement par les tribunaux, tout comme le seront d'autres droits accordés par la Constitution.

M. Fulton: Pouvez-vous nous citer un de ces droits des autochtones?

M. McKnight: Je crois qu'un des droits que les traités reconnaissent aux autochtones est celui de voir honorées certaines responsabilités contractées par le gouvernement du Canada par voie de traité. Vous n'ignorez pas, monsieur Fulton, que l'on s'interroge à l'heure actuelle sur ce qui constitue un traité et une partie d'un traité,

But, Mr. Chairman, I want to draw to the attention of committee members the spending in comparison to spending of other departments of government or total spending of this government. The case cannot be made that the spending on Indian concerns and to address Indian people's needs has been treated any less favourably than that on other departments of government.

Mr. Fulton: Mr. Minister, what does section 35 of the Constitution mean to you?

Mr. McKnight: It recognizes that there is an obligation on behalf of Canada that gives treaties protection, and it recognizes aboriginal rights under the Constitution of Canada.

Mr. Fulton: In your mind, what is an aboriginal right?

Mr. McKnight: If you want my mind or if you want the policy of the government, those are rights that flow from treaty. Some of those rights are not defined. Those rights will be further defined by courts, as other rights under the Constitution of Canada will be.

Mr. Fulton: Can you name an aboriginal right for the committee?

Mr. McKnight: I would suggest that there is an aboriginal right in treaty for the Government of Canada to honour the responsibilities that have been accepted in treaty. There is debate, as you know, Mr. Fulton, about what constitutes a treaty and what part of a treaty, as we have debates between Canada and Indian tribes or bands

[Texte]

who are signatories to treaties as to the interpretation of those documents.

• 1600

Mr. Fulton: In your mind then, what is the situation for those aboriginal people who do not have treaty?

Mr. McKnight: Number one, we are talking about aboriginal title that is not addressed through treaty, and we have attempted through negotiation to resolve that. In other cases, aboriginal title is being addressed in the courts, as you know, in the province of British Columbia, where the Government of Canada has assisted with over \$4 million in putting forward a case to the courts of Canada that may clarify what aboriginal title is. But aboriginal title will be clarified by the courts in Canada.

Mr. Fulton: Mr. Minister, what do you think the courts mean when they suggest that the federal Crown has a fiduciary relationship with the First Nations of Canada?

Mr. McKnight: I believe it is a relationship that was defined by the courts that say there is a trust responsibility regarding moneys and lands of Indian people on behalf of the Government of Canada. As the Minister of Indian Affairs, I am in charge of the ministry that has that responsibility on behalf of the Government of Canada.

Mr. Fulton: What advice then would you have for a man whom I know by the name of Jack Williams? He is a Tahltan. He is an Indian, but he is not a status Indian because he has never applied. His mother's name was Khanahawk. She was born on a piece of land, and 10 days ago he was given double-registered notice to get off the piece of land, take down the home he lives in and go somewhere else. What advice would you have for a first citizen like Jack Williams?

Mr. McKnight: It is my understanding that this demand was made by the Forestry Service on lands in British Columbia that they are charged with the responsibility of overseeing. It is also my understanding that the Forestry Service has offered either to come to a lease arrangement with Mr. Williams or indeed negotiate the sale of that property to Mr. Williams. I understand that eviction is the last resort the Forestry Service would entertain. But I believe there is an opportunity for Mr. Williams and the Forestry Service to identify a way of maintaining his property.

Mr. Fulton: Do you think the federal Crown, or you as minister, has any responsibility to do anything for Mr. Williams?

Mr. McKnight: Number one, you identified Mr. Williams as not being an Indian under the act. I have never had any discussions with Mr. Williams. I do not

[Traduction]

tout comme dans les échanges entre le Canada et les tribus ou bandes indiennes qui ont signé des traités, on discute de l'interprétation de ces documents.

• 1600

M. Fulton: À votre avis, donc, dans quelle situation se trouve les autochtones qui ne sont pas couverts par un traité?

M. McKnight: Tout d'abord, nous parlons de droits ancestraux qui ne sont pas couverts par un traité, et nous avons essayé d'y remédier grâce à des négociations. Dans d'autres cas, la question des droits ancestraux est réglée, comme vous le savez, par les tribunaux de la Colombie-Britannique, où le gouvernement du Canada a fait une contribution de plus de 4 millions de dollars en saisissant les tribunaux canadiens d'une affaire visant à déterminer avec plus de précisions ce que représentent les droits ancestraux. C'est donc aux tribunaux canadiens qu'il reviendra de tirer les choses au clair.

M. Fulton: Monsieur le ministre, que veulent dire les tribunaux, d'après vous, lorsqu'ils déclarent que la Couronne fédérale agit comme fiduciaire auprès des Premières nations du Canada?

M. McKnight: D'après moi, d'après la définition donnée par les tribunaux, il s'agit d'une responsabilité de fidéicommis concernant des fonds et des terres des peuples indiens pour le compte du gouvernement du Canada. En tant que ministre des Affaires indiennes, je suis à la tête du ministère qui assume cette responsabilité au nom du gouvernement du Canada.

M. Fulton: Quels conseils donneriez-vous à un homme que je connais, un certain Jack Williams? C'est un Tahltan. Il est Indien, mais il n'est pas inscrit car il n'a jamais fait de demande. Le nom de sa mère était Khanahawk. Elle possérait une parcelle de terre à sa naissance, et il y a 10 jours, l'homme en question a reçu un avis, en recommandé avec accusé de réception, lui enjoignant de quitter la terre, de démanteler sa maison et d'aller s'installer ailleurs. Quels conseils donneriez-vous à un premier citoyen comme Jack Williams?

M. McKnight: D'après mes renseignements, cette exigence a été formulée par le Service des forêts à l'égard de terres de la Colombie-Britannique dont il a la surveillance. Il semble également que le Service des forêts a offert à M. Williams de conclure un bail ou de négocier la vente de cette propriété. D'après mes renseignements, l'expulsion est une mesure de dernier recours que prend le Service des forêts. Sauf erreur, M. Williams et le Service des forêts ont la possibilité de trouver conjointement un moyen qui lui permettra de conserver sa terre.

M. Fulton: D'après vous, la Couronne fédérale, ou vous-mêmes en votre qualité de ministre, êtes-vous tenus de faire quelque chose pour M. Williams?

M. McKnight: Tout d'abord, vous avez précisé que M. Williams n'est pas un Indien au terme de la loi. Je n'ai jamais eu d'entretien avec cette personne. Je ne sais pas

[Text]

know if Mr. Williams is eligible for status. But the lands on which Mr. Williams has his cabin or his holdings, and his family has had previously, are lands that have not been defined as to ownership. The opportunity to come to a negotiated settlement is there, I believe, on behalf of Mr. Williams and the Forestry Service, and if there is a way of assisting in that negotiation, I will assist in that negotiation.

Mr. Fulton: Would you agree, though, that there is no good reason for Mr. Williams to tear down his house and move?

Mr. McKnight: I do not believe at this time, unless negotiations have broken down, that there is a reason for Mr. Williams to tear down his home.

Mr. Fulton: Another example I would like to pursue with you for a moment is in relation to aboriginal rights, the rights to do a whole variety of things. I think you are aware of what the most senior appeal court judge has had to say. Mr. Justice Peter Seaton, on the Meares Island injunction, said there were few, if any, imaginable aboriginal rights that continue to exist in an area that has been clear-cut. I think the Appeal Court of British Columbia has made a very powerful statement in relation to lands in British Columbia and aboriginal rights.

I will give you another example of an 82-year-old man by the name of Charlie Chief who lives near Cassiar. He has been trapping on that land since 1924 when he got an "N" trapper's licence for the area. His cabins have now been burned down by parks, his traps have been taken, and there are roads through the middle of his trap line. Is anything in relation to trapping an aboriginal right?

Mr. McKnight: Yes, I believe it is.

Mr. Fulton: Is there then any responsibility for Crown Canada to do anything to assist Mr. Chief?

• 1605

Mr. McKnight: Not having knowledge of Mr. Chief's circumstance, I will not comment on assistance. But I will say that I am interested in receiving a detailed knowledge of the case; and if you care to provide it, I would be interested in receiving it.

Mr. Fulton: Early in your remarks you touched on budgetary matters. I refer to your own main estimates, page 2-13. On self-government from last year's estimates there is a cut of \$2.3 million; on comprehensive claims there is a cut of \$4.8 million; on economic development there is a cut of \$15.9 million; on lands, revenues and trusts there is a cut of \$7.1 million. How can you justify, in the areas of self-government, comprehensive claims, economic development, and lands, revenues and trusts, cuts to that extent?

[Translation]

s'il peut obtenir son statut. Toutefois, les terres sur lesquelles M. Williams a installé sa cabane ou ses avoirs fonciers, comme l'avait fait sa famille avant lui, n'ont pas fait l'objet d'une décision en matière de propriété. La possibilité d'en arriver à un règlement négocié existe, sauf erreur, tant pour M. Williams que pour le Service des forêts, et s'il est possible d'aider les parties au cours de ces négociations, je n'hésiterai pas à le faire.

M. Fulton: Reconnaissez-vous, toutefois, que M. Williams n'a aucune raison valable de démonter sa maison et de s'en aller?

M. McKnight: Je ne pense pas qu'à l'heure actuelle, à moins que les négociations n'aient été rompues, M. Williams n'ait de raison de démonter sa maison.

M. Fulton: J'aimerais vous citer maintenant un autre exemple en rapport avec les droits ancestraux, les droits de faire toutes sortes de choses. Vous êtes certainement au courant de la décision rendue par le principal juge d'appel. Le juge Peter Seaton a déclaré, au sujet de l'injonction visant l'Île Meares, qu'il continuait d'exister peu de droits autochtones imaginables, voire aucun, dans une région délimitée de façon précise. La Cour d'appel de la Colombie-Britannique a rendu une décision très importante à l'égard des terres de cette province et des droits ancestraux.

Je vais vous citer encore l'exemple d'un homme de 82 ans appelé Charlie Chief, qui habite près de Cassiar. Il pratiquait le piégeage sur cette terre depuis 1924 lorsqu'il a obtenu un permis de la catégorie «N» pour la région. Le service des parcs a incendié ses cabanes, confisqué ses pièges, et des routes passent aujourd'hui au beau milieu de sa ligne de pièges. Le piégeage est-il mentionné quelque part comme un droit ancestral?

M. McKnight: Je crois que oui.

M. Fulton: La Couronne fédérale est-elle tenue, dans ces conditions, de faire quelque chose pour venir en aide à M. Chief?

M. McKnight: N'ayant pas connaissance du cas de M. Chief, je ne parlerai pas d'assistance. Cependant, j'aimerais être informé des détails de l'affaire et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me les transmettre.

M. Fulton: Au début de votre déclaration vous avez parlé de questions budgétaires. Je fais référence maintenant à votre propre budget, page 2-15. Le poste de l'autonomie gouvernementale a été réduit de 2,3 millions de dollars par rapport à l'an passé; celui des revendications globales a diminué de 4,8 millions de dollars; le poste du développement économique a été comprimé de 15,9 millions de dollars; terres, revenus et fiducie, la compression est de 7,1 million de dollars. Comment pouvez-vous justifier de telles diminutions des budgets dans les domaines de l'autonomie gouvernementale, des revendications globales, du

[Texte]

[Traduction]

développement économique ainsi que des terres, revenus et fiducie?

Mr. McKnight: On any of those issues I would ask an official to identify the exact area. But on comprehensive claims, it depends on the activities we are involved in as government and the estimated costs of conducting those negotiations. Right now we are presently involved in six negotiations under the comprehensive claims policy. I suggest to you, Mr. Fulton, that at the end when the exact expenditures come out under comprehensive claims that you will not see a reduction in the expenditures.

Mr. Fulton: On specific claims then—let me move to that for a moment—you will see on page 2-54, 32 settlements have been reached on comprehensive claims, and as of March 1987, 428 had been submitted. You have also cut the funding for the settlement of specific claims from \$30 million last year to \$1 million for this year. Is that kind of a cut likely to lead to the settlement of more specific claims?

Mr. McKnight: Again, Mr. Fulton, I can assure you that the settlement of specific claims will not depend on the dollars that are identified in the main estimates. Since 1984 we have settled some 13 specific claims, totalling some \$25 million in cash and involving some 44,000 acres of land. I know of one offer of settlement for a specific claim that will be going forward shortly that will be much higher than the dollars that are identified in the main estimates.

Mr. Fulton: To break the impasse on comprehensive claims, are you considering supporting a direct reference of the Calder case, the 1973 decision of the Supreme Court of Canada, back to the Supreme Court?

Mr. McKnight: No.

Mr. Fulton: On the international scene, I am sure you are aware of ILO Convention 107. Do you consider the First Nations, the aboriginal people of Canada, to be peoples at international law?

Mr. McKnight: No, not under the definition of international law, which confers and has. I think—I can be corrected—been recognized as conferring sovereignty to peoples in Canada. There is certainly under Canadian law no concern and a recognition of aboriginal peoples.

Mr. Fulton: Do you consider the treaties made in good faith between the First Nations of Canada and the Crown and those who came before—Governor Douglas in British Columbia as a side example—to be binding international treaties?

Mr. McKnight: No.

Mr. Fulton: What are they?

Mr. McKnight: I believe they are treaties that were made between the people of Canada, or the government

M. McKnight: Je vais demander à un fonctionnaire d'identifier le domaine exact pour nombre de ces questions. Mais en ce qui concerne les revendications globales, cela dépend des activités auxquelles participe le gouvernement et du coût prévu des négociations. Nous participons actuellement à six négociations de revendications globales. Monsieur Fulton, je pense que lorsque tout sera terminé, et que les dépenses exactes au poste des revendications globales seront publiées, vous verrez qu'il n'y a pas eu réduction.

M. Fulton: Bon, alors passons un moment aux revendications particulières; à la page 2-59, il est indiqué que 32 règlements ont été obtenus sur des revendications globales et qu'à la fin mars 1987, on avait reçu 428 demandes de règlements. Le budget prévu pour le règlement des revendications particulières est passé de 30 millions l'an dernier à un million cette année. Pensez-vous que ce genre de compression permettra de régler davantage de revendications particulières?

M. McKnight: Encore une fois, monsieur Fulton, je peux vous assurer que le règlement des revendications particulières ne dépendra pas des sommes prévues au budget. Depuis 1984, nous avons réglé environ 13 revendications particulières pour une somme totale de 25 millions de dollars en espèces et 44,000 acres de terre. Je sais que l'on doit prochainement faire une offre de règlement pour une revendication particulière d'une valeur beaucoup plus élevée que le total prévu dans le budget des dépenses.

M. Fulton: Pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les revendications globales, envisagez-vous d'appuyer un renvoi à la Cour suprême du Canada de la décision rendue par cette même cour en 1973 dans l'affaire Calder?

M. McKnight: Non.

M. Fulton: Sur la scène internationale, je suis sûr que vous connaissez la Convention 107 de l'OIL. Considérez-vous les Premières nations, les peuples autochtones du Canada, comme des peuples au sens du droit international?

M. McKnight: Non, pas au sens du droit international selon lequel, il me semble—et je fais peut-être erreur en cela—les peuples canadiens seraient souverains. Mais il y a certainement dans le droit canadien une reconnaissance des peuples autochtones.

M. Fulton: Pour vous, les traités signés de bonne foi entre les Premières nations du Canada et la Couronne et ceux qui nous ont précédés—par exemple le gouverneur Douglas en Colombie-Britannique—sont-ils des traités internationaux exécutoires?

M. McKnight: Non.

M. Fulton: Que sont-ils?

M. McKnight: Je considère que ce sont des traités passés entre le peuple canadien, ou le gouvernement

[Text]

of the day in Canada, and the indigenous people of Canada when European settlement took place in this country.

Mr. Holtmann: Once again, it is a pleasure for me to be with the committee this afternoon on what I think are some very important considerations as we move toward the year 2000 and reflect back on how we have been able to assist native people, Indian people, in achieving a standard of living that I think many Canadians take for granted and others wonder why at times we have not been able to be as successful.

• 1610

I have had many opportunities to discuss with Mr. Penner on committee at previous times, naturally, the need for funds. When I was on the Indian Affairs committee before, funding was really the key. How much money is enough money? If you built every house that was asked for, if you provided every school and every road... I wonder if anybody ever sat down and added it up.

We have a \$2 billion budget, Mr. Minister. You must receive requests every day for more money. I get them. As Members of Parliament, I am sure my colleagues opposite get requirements for more funding. How much money would be required to meet all these demands? Do we not have to ask ourselves from time to time how much money we can actually put into these projects?

I sat on Bill C-31 with Mr. Penner, and I have had some complaints come to me, and even letters, from some band chiefs whom I know quite well, stating they were told they would get 15 units this year, or 20 units, and in the end they only got 10. And it was in writing.

I think I would be very upset about a situation like that. It seems when we brought Bill C-31 aboard, we actually... and I believed we would be able to provide the units we said we were going to provide. I think some very legitimate complaints were brought forward. I would like you to respond if we have been able to rectify that situation.

But the other funding is still a problem. I realize we might be going into an election. It would be interesting to know what Mr. Penner's party... is he all of a sudden going to provide this funding that he has asked for? Is that going to be their mandate? How many more billions of dollars is he suggesting we put into Indian Affairs and Northern Development to accomplish what he asked for this afternoon? It is nice to say why do you not do it, Mr. Minister, but where is he finding those dollars to do it? In fact, I suppose you have to go in and fight for dollars for your department.

[Translation]

canadien de l'époque, et les peuples indigènes du Canada lorsque sont arrivés les premiers Européens dans ce pays.

M. Holtmann: Encore une fois, je suis très heureux d'être à ce Comité cet après-midi pour examiner des questions qui me paraissent très importantes à la veille du 21^e siècle et pour réfléchir à ce que nous avons pu faire pour les autochtones, les Indiens, pour les aider à atteindre un niveau de vie que de nombreux Canadiens prennent pour acquis, alors que d'autres se demandent pourquoi nous n'avons pas mieux réussi.

J'ai déjà maintes fois eu l'occasion de discuter en comité avec M. Penner des fonds nécessaires. Lorsque je siégeais autrefois au Comité des Affaires indiennes, c'est le financement qui était véritablement la clé. Quelle somme serait suffisante? Si vous construisiez chaque maison demandée, chaque école et chaque route... Je me demande si quelqu'un a déjà calculé tout cela.

Monsieur le ministre, nous avons un budget de 2 milliards de dollars. Vous recevez sans doute des demandes de crédit supplémentaires tous les jours. Moi j'en reçois. Mes collègues d'en face reçoivent sans doute eux aussi, en tant que députés, des demandes de fonds supplémentaires. Combien d'argent faudrait-il pour satisfaire toutes les demandes? Ne devons-nous pas de temps en temps nous interroger sur les sommes que nous pouvons véritablement investir dans ces projets?

J'ai siégé à côté de M. Penner au comité chargé d'étudier le projet de loi C-31, et des plaintes et des lettres m'ont été adressées par des chefs de bande que je connais très bien et qui m'expliquaient qu'on leur avait dit qu'ils obtiendraient 15 ou 20 unités cette année, mais au bout du compte il n'en ont eu que 10. Et tout cela était par écrit.

À leur place, pareille situation m'aurait beaucoup ennuyé. Il me semble que lorsque nous avons adopté le projet de loi C-31, nous avons en fait... Je pensais que nous allions être en mesure de fournir les unités promises. Je pense que des plaintes tout à fait légitimes ont été déposées. Pourriez-vous me dire si vous avez corrigé la situation?

Quoi qu'il en soit, les autres volets du financement posent toujours des problèmes. Je me rends bien compte que nous allons bientôt avoir des élections. Il serait intéressant de savoir ce que le parti de M. Penner... va-t-il tout d'un coup fournir ces fonds qui ont été demandés? Est-ce que ce sera là son mandat? Combien de milliards de dollars supplémentaires propose-t-il que nous accordions au ministère des Affaires indiennes et du Nord pour réaliser ce dont on nous a parlé cet après-midi? C'est très bien de demander: «Pourquoi ne faites-vous pas telle ou telle chose, monsieur le ministre?», mais où va-t-il trouver les sommes nécessaires? En fait, j'imagine que

[Texte]

I think reality has to be that there are so many dollars to go around. I find some of the bands in my area now, although they would like more money, are building their own homes. They are very proud of the work they are doing. They are building their own recreational facilities. They seem to have improved a lot from years back. One sees the other doing better, so they try to follow, because there is a tremendous amount of pride in these people and I think we should commend them and help them achieve that.

But I really would like to know how far we have been able to accomplish the Bill C-31 homes we have promised. Is it even feasible to find more money for some of the bands and allocations for homes and renovations?

Mr. McKnight: Mr. Holtmann, I will deal with Bill C-31, if I may. I know the committee has spent several hours hearing witnesses on Bill C-31, has been involved in its own consultation, and will be coming forward shortly with a report. We within the department also have been attempting to come to grips with Bill C-31 and its implementation. The budget last year was some \$40 million last year. This year it is \$71.8 million.

We are attempting, through a process of consultation and a work program with the Assembly of First Nations and the Federation of Saskatchewan Indian Nations, to identify new financial options, other opportunities and program features that could be incorporated into on-reserve housing, that will be able to better meet the needs of the Indian people.

• 1615

Our estimate—I am not sure whether it is in the next decade or to the year 2000—is that we identify, with family formation and population increase, a demand for 21,000 housing units in the next 10 years. We are projecting and budgeting to assist in building some 26,000 housing units over the next 10 years. So in that way, we are hoping to address some of the recognized housing needs of today and assist in providing housing in the next 10 years.

Regarding your question as to demand, my department is no different from other departments of government. There are demands on other government departments that are beyond the means of Canadians who provide the money to meet the demand. In that case my department is not unusual.

[Traduction]

vous devez vous battre pour obtenir de l'argent pour votre ministère.

La réalité c'est qu'il y a x dollars à se partager entre nous. J'ai constaté que certaines bandes de ma région, qui aimeraient avoir davantage d'argent, s'occupent de construire leurs propres logements. Elles sont très fiers de leur travail. Elles construisent également leurs propres équipements de loisirs qui, semble-t-il, se sont beaucoup améliorés au cours des années. Les gens constatent que d'autres se débrouillent mieux, alors ils essaient d'emboîter le pas, car ils sont très fiers et je pense que nous devrions les en féliciter et les aider à réaliser ce qu'ils entreprennent.

Quoi qu'il en soit, ce que j'aimerais vraiment savoir c'est dans quelle mesure nous avons fourni les nouveaux logements rendus nécessaires par le projet de loi C-31 et que nous avions promis. Est-il même envisageable de trouver davantage d'argent pour certaines bandes, pour leur verser des allocations à la construction ou à la rénovation de logements?

M. McKnight: Monsieur Holtmann, si vous me le permettez, j'aimerais parler un petit peu du projet de loi C-31. Je sais que le Comité a passé plusieurs heures à entendre des témoins se prononcer sur ce projet de loi et qu'il a mené ses propres consultations qui feront bientôt l'objet d'un rapport. Au ministère, nous aussi nous avons dû étudier le projet de loi C-31 et ses conséquences. Le budget de l'an dernier était de l'ordre de 40 millions de dollars. Il s'élève cette année à 71,8 millions de dollars.

Grâce à une concertation avec l'Assemblée des premières nations et avec la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, nous essayons d'identifier de nouvelles formules financières, de nouvelles possibilités et de nouveaux éléments qui pourraient être incorporés dans un programme de logement dans les réserves, et celles-ci seraient alors mieux en mesure de satisfaire les besoins de la population indienne.

Selon nos prévisions—mais je ne sais pas si elles correspondent à la prochaine décennie ou à la période se terminant en l'an 2000—la formation de familles et l'augmentation de la population amènera au cours des 10 prochaines années une demande de 21,000 unités de logement. Nous prévoyons, participer à la construction de quelque 26,000 unités de logement au cours des 10 prochaines années, et cela figure déjà dans le budget. Nous espérons couvrir ainsi une partie des besoins actuels en matière de logement et fournir de nouveaux logements au cours des 10 prochaines années.

Quant à votre question relativement à la demande, le ministère que je dirige ne diffère aucunement des autres ministères fédéraux. En effet, d'autres ministères se trouvent eux aussi aux prises avec des demandes qui sont de loin supérieures aux moyens des Canadiens qui fournissent les fonds nécessaires à la satisfaction de ces

[Text]

Mr. Wenman: Mr. Minister, you spoke in your paper about self-government and administration and so forth by the bands. I know we have Bill C-123 before legislative committee, but more basically, why is Canada holding trust funds at all for Indian people? Why do the bands not hold and administer those funds themselves?

Mr. McKnight: It is part of the fiduciary responsibility that was identified by the courts in the use of lands and dollars. I have often wondered why we do that myself. I believe it stems from the paternalism that is basic, I would suggest, in the Indian Act. I believe Indian people are as capable as other Canadians to perform this trust responsibility. I believe Indian parents are as capable and as responsible as non-Indian parents in holding and arranging trusts for their children. But there certainly is not a consensus amongst Indian leadership as to the form of an amendment that could be put forward.

Under Indian Energy West, Indian Oil and Gas West, when it was reorganized and made to function and the budget for that important arm of government and also a very important entity in the development of a resource that is owned by Indian people... I said there were two keys. One was held by the minister because it was trust responsibility. The other was that of the Indian bands that wished to go ahead and develop that resource and benefit from that resource. Any time they wished to forever indemnify future governments, I would be only too pleased to pass the key so that Indian governments or Indian people had both keys.

I believe that in the holding of trust moneys also. The Auditor General reviewed the use of our trust moneys as being inappropriate. I had a meeting in Alberta with Indian bands that were involved in having distributions to minors, and if we had followed the advice of the Auditor General at that time, Indian families would have had their incomes cut. Basically, people would have had their standards of living lowered, in some cases lowered considerably, well below the point of being able to exist in any way that would be recognized as being right. I said that I really did not care what the Auditor General said; that until I could get legislation which is included in C-123 passed, we would continue to provide the trust moneys that belong to Indian people.

• 1620

I would like to go much further than what C-123 allows the department, but there is not a consensus. I firmly believe there is no reason except the lack of consensus in rewriting the act and allowing Indian men and women and mothers and fathers, or indeed bands and band governments, to control the trust of their own

[Translation]

demandes. Le ministère des Affaires indiennes n'est donc pas différent des autres.

M. Wenman: Monsieur le ministre, vous avez parlé dans votre déclaration liminaire de l'autonomie politique des Indiens, de l'administration par les bandes, etc. Je sais qu'un comité législatif a été saisi du projet de loi C-123, mais pourquoi le Canada administre-t-il des fonds de fiducie pour les Indiens? Pourquoi est-ce que ce ne sont pas les bandes elles-mêmes qui détiennent et qui administrent ces fonds?

M. McKnight: Tout cela fait partie de la responsabilité fiduciaire qui a été identifiée par les tribunaux quant à l'utilisation des terres et des dollars. Je me suis moi-même souvent demandé pourquoi nous faisions cela. Je pense que cela découle du paternalisme qui fait, je pense, partie intégrante de la Loi sur les Indiens. Je crois que les Indiens sont tout aussi capables que les autres Canadiens de s'acquitter de cette responsabilité. Je pense que les parents indiens sont tout aussi capables et responsables que les autres en ce qui concerne l'arrangement et la gestion de fonds de fiducie pour leurs enfants. Quoi qu'il en soit, les leaders indiens ne s'entendent pas sur les amendements à proposer.

Lorsque l'Indian Energy West l'Indian Oil and Gas West ont été réorganisés et que le budget de cet important bras du gouvernement, qui compte en même temps beaucoup dans le développement d'une ressource appartenant aux Indiens... j'ai dit qu'il y avait deux clés. C'est le ministre qui en possédait une, car c'était sa responsabilité fiduciaire. L'autre appartenait aux bandes indiennes qui voulaient développer une ressource pour leur propre bénéfice. S'ils décidaient à n'importe quel moment d'indemniser définitivement les gouvernements futurs, je serais ravi de céder ma clé pour que les gouvernements indiens ou que le peuple indien aient les deux clés.

Et je dirais la même chose de l'administration des fonds de fiducie. Le Vérificateur général a dit que l'utilisation de l'argent placé dans les fonds de fiducie était inappropriée. J'ai eu une réunion en Alberta avec des bandes indiennes qui faisaient des distributions à des mineurs, et si à l'époque j'avais suivi les conseils du Vérificateur général, certaines familles indiennes auraient vu leurs revenus diminuer. De façon générale, certaines personnes auraient vu leur niveau de vie flétrir à un point tel que cela aurait été absolument inacceptable. J'ai dit que peu m'importait ce que le Vérificateur général avait dit, que tant que le projet de loi C-123 n'avait pas été adopté, nous continuions de fournir les fonds de fiducie qui appartiennent aux Indiens.

J'aimerais aller beaucoup plus loin encore que ne le permettra le projet de loi C-123, mais il n'y a pas de consensus là-dessus. Je crois fermement que la seule raison pour laquelle on n'a pas reformulé la loi pour permettre aux hommes et aux femmes indiens, aux mères et aux pères ou aux bandes ou aux administrations des

[Texte]

dollars the way other Canadians do. Bill C-123 just referenced the provincial trust numbers, that which is recognized in provinces for non-Indian trusts. That was the reference base we used in that.

Mr. Wenman: You speak of consensus and timing now. When you last came to this committee you agreed with the members who had found through the study of Bill C-31 the concern about the death rule, and you gave us support and encouragement in making our report in that area. Although, of course, we all have to wait for that report, and none of us know exactly what it will be, there seems to be a consensus arising on that issue of the elimination of the death rule. If we could get all-party agreement in the committee, if we could get all-party agreement among the House Leaders, do you think there is a chance before the session rises there might be some way we could get on the *Order Paper* an agreement to do away with this little—this little! it is a very big inequity if in fact you are affected by it—inequity? Is there a chance we might slip it through if we could have unanimous consent to push a bill like that through, or an amendment?

Mr. McKnight: Mr. Wenman, with the extended sitting time of the present session, I, and I am sure other members of the committee from both sides of the table, would be prepared, if it could be drafted and if we could have agreement, to stay at least an extra day to see if this important piece of legislation, which was not intended to be harmful, could be rectified. I would do whatever I could in my power to see that happen.

Mr. Wenman: Good.

On the reinforcing success, part of the problem we have is that 50,000 people now have found their status, and with that they have gained their rights to benefits to health and dental care. Now, of course, the next things to look for are education and housing. Regarding housing, one of the areas that has also been successful has been the ministerial guarantee. It is my understanding that in the ministerial guarantee the default rate of native peoples is less than the default rate overall for all Canadians. Is that an accurate statistic? And if it is an accurate statistic, it would not cost the government anything for the ministerial guarantee borrowing limits to be increased so that Indian people who want to establish houses and so forth, and can use that method, could make greater use of that method without a great deal of cost to the government. Would the minister therefore be in favour of increasing the borrowing limit capacity for the ministerial guarantee?

Mr. McKnight: We did increase the levels—I believe it was last year—because of the demand. It has to be done in co-operation with another department of government, Finance. Regarding your numbers on defaults, I am not sure in the comparison to the average default, but I believe it is less than 2%; and if memory serves me correctly from the past, that is a little below the average, a

[Traduction]

bandes de contrôler leur propre argent comme le font les autres Canadiens, c'est que cela n'a pas fait l'objet d'un consensus. Le projet de loi C-123 n'a fait que répertorier les numéros des fiducies provinciales, ce qui est reconnu dans les provinces pour les fonds non indiens. C'est cette formule-là que nous avons utilisée.

M. Wenman: Vous parlez de consensus et d'échéance. La dernière fois que vous avez comparu devant le comité, vous vous êtes déclaré d'accord avec ce que disaient les députés relativement à la règle du décès qui était ressortie de leur étude du projet de loi C-31, et vous nous avez donné votre appui et votre encouragement pour que notre rapport aille dans ce sens. Bien que nous attendions toujours le rapport et qu'aucun de nous ne sait exactement ce qu'on y trouvera, il semble qu'il y ait un consensus quant à la suppression de la règle du décès. Si les membres du comité de tous les partis étaient d'accord, et si l'on pouvait obtenir l'accord des leaders à la Chambre, pensez-vous qu'il soit possible avant la fin de la session de faire inscrire au *Feuilleton* une entente visant la suppression de cette petite inégalité?—petite! c'est une énorme inégalité si elle vous touche. Pensez-vous qu'avec un consentement unanime il serait possible de faire adopter une projet de loi ou un amendement en ce sens?

M. McKnight: Monsieur Wenman, avec les heures prolongées, moi-même et d'autres membres du comité, des deux côtés de la table, seraient sans doute prêts à rester au moins un jour de plus s'il était possible d'élaborer quelque chose et de nous entendre pour corriger cet important projet de loi qui ne devait nuire à personne. Je ferais tout mon possible pour que cela se fasse.

Mr. Wenman: Très bien.

Une partie du problème c'est que 50.000 personnes ont été rétablies dans leurs droits, elles peuvent maintenant revendiquer des droits en matière de santé et de soins dentaires. Les prochaines rubriques sur la liste sont bien sûr l'éducation et le logement. Pour ce qui est du logement, l'un des éléments qui a donné de bons résultats est celui des garanties ministérielles. Si j'ai bien compris, les défauts de paiement des autochtones sont inférieurs à la moyenne enregistrée pour l'ensemble des Canadiens. Cela est-il vrai? Et si c'est vrai, cela ne coûterait rien au gouvernement de relever le plafond des prêts assortis d'une garantie ministérielle, ce qui permettrait aux Indiens qui veulent construire une maison ou autre de recourir à cette méthode. Le ministre serait-il favorable à un relèvement du plafond des prêts assortis d'une garantie ministérielle?

M. McKnight: Il me semble que c'est l'an dernier que nous avons augmenté les niveaux, à cause de la demande. Cela a été fait en collaboration avec un autre ministère, celui des Finances. Pour ce qui est de vos chiffres sur les défauts de paiement, je ne sais comment la situation des Indiens se compare à celle des autres Canadiens. mais je pense que c'est inférieur à 2 p. 100, et, si je ne m'abuse,

[Text]

five-year average, if we take into account the downturns in the early 1980s in the economy. So there is certainly a use of an very important tool and it is one that can be continued.

• 1625

The other point in using the ministerial guarantee is that under CMHC, regulation 56.(1) housing, which allows for the subsidization of the interest rate down to that of 2%, it is only there and only eligible for on reserve. It is a program that used to be available to all Canadians. When I was in CMHC we brought about some regulatory change, but we left 56.(1) housing for on reserve because of the importance of it.

Mr. Towers: Mr. Minister, some 12 to 15 years ago, there was a great dissatisfaction among the Indian people in feeling that by the time the dollars that left the department arrived on their housing project there seemed to be a tremendous leak, one way or the other, through contracting, shall we say, and in some places loss of product. Can you bring us up to date on what is happening there? Is that situation improving? Is there more satisfaction in the process today than there was at that time?

Mr. McKnight: I guess that question would be addressed differently by different bands. There is still dissatisfaction, and I have as yet been unable to find a way of rectifying it, over the period of time it takes bands to put forward their housing program, develop the number of units, go through region, come to Ottawa and receive a ministerial guarantee in time to start construction in what would be the construction months. It is wrong that it takes so long. I have not been able to find out why it takes so long, or to address the problem. It does not make sense to provide ministerial guarantees if everything is in order that allow people to start construction in October and November when they should be starting construction in June and July. That is a complaint Indian governments bring forward, and they are doing it again this year. I am attempting to find out why there is such a time lag between the time I put forward a guarantee and the time they make an application for that guarantee.

Another thing that happened, and it has been partially rectified, was the changes of another department of government in programming. Some \$8 million was lost to Indian home construction on reserve through CEIC changes in the labour dollars that Indian corporations or Indian governments use to construct homes. Through discussions and negotiations with CEIC I was able to obtain half of that back to assist in the labour component of construction on reserve. It has not addressed the whole

[Translation]

c'est légèrement en-dessus de la moyenne—et je parle ici d'une moyenne quinquennale—si l'on tient compte des fléchissements économiques enregistrés au début des années 1980. Il s'agit donc d'un outil très important qu'on pourra continuer d'utiliser.

Autre chose, toujours au sujet du recours à la garantie ministérielle, c'est que sous le régime de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'article 56.(1) du règlement, qui prévoit des subventions pour amener le taux d'intérêt à 2 p. 100, ne s'applique qu'aux réserves. Or, c'est un programme dont pouvaient autrefois se prévaloir tous les Canadiens. Lorsque je travaillais à la SCHL, nous avions modifié le règlement, mais nous avions conservé l'article 56.(1) concernant les logements dans les réserves, à cause de son importance.

M. Towers: Monsieur le ministre, il y a 12 ou 15 ans, les Indiens étaient très mécontents: ils avaient l'impression que lorsque l'argent quittait le ministère pour aboutir à la construction domiciliaire, il y avait de grosses fuites, dans un sens ou dans l'autre, à cause des contrats passés, etc., et dans certains cas, le produit lui-même était perdu. Pourriez-vous nous faire une petite mise à jour sur ce qui se passe dans ce domaine? Cette situation s'est-elle améliorée? Les gens sont-ils, aujourd'hui plus satisfaits du processus?

M. McKnight: J'imagine que la réponse à la question serait différente selon la bande interrogée. Il subsiste un certain mécontentement quant au délai qu'il faut pour que les bandes soumettent leur programme de logement, établissent le nombre d'unités, passent par la région, fassent acheminer la demande à Ottawa et reçoivent une garantie ministérielle suffisamment à temps pour que la construction puisse débuter à l'époque de l'année où cela se fait normalement, mais je n'ai pas encore réussi à résoudre le problème. C'est anormal que le délai soit si long. Je ne sais toujours pas pourquoi cela demande autant de temps et je n'ai pas non plus réussi à corriger le problème. Il n'est pas logique que, si tout est en ordre, les garanties ministrielles permettant aux gens de commencer la construction leur sont accordées en octobre et en novembre alors que les travaux de construction devraient débuter en juin et en juillet. C'est une plainte que nous font les gouvernements indiens, et la situation s'est reproduite cette année. J'essaie de comprendre pourquoi il s'écoule autant de temps entre le moment où ils demandent une garantie et celui où je l'autorise.

Une autre chose que s'est produite, et qui a été en partie corrigée, c'est que des changements ont été apportés à la programmation d'un autre ministère. Des changements dans les allocations faites par la SCHL aux sociétés et aux gouvernements indiens et devant servir la construction de maisons ont enlevé quelque 8 millions de dollars à la construction de logements dans les réserves. Grâce à des négociations avec la SCHL, j'ai pu en récupérer la moitié, qui servira à financer l'élément main-

[Texte]

problem and I am still attempting to address it. That is the rationale for the task force and the consultation that has taken place between the AFN and the Federation of Saskatchewan Indian Nations and the government.

Mr. Towers: I think there is a general perception among the Canadian people that the government is moving toward giving the Indian people self-government. What is your reaction to that? Where are we at and how are we getting along on that process?

Mr. McKnight: Under the existing policy, some 225 bands and tribal councils that have approached the department have received varying degrees of developmental funding to assist them in developing a self-government initiative that would be applicable to their particular area and their particular needs. I believe over the next 12 to 18 months we have an opportunity to conclude 10 or 12 agreements.

• 1630

The other point we bring forward in self-government or devolving programs—continuing to pass the responsibility and programs to Indian governments—is alternate funding arrangements, which we have been able to do. We had the opportunity to sign the largest AFA that we have been able to sign with the Nuu-chah-nulth Tribal Council some four or five weeks ago—maybe even longer ago than that—which totalled some \$58 million over five years.

There are two advantages of AFA that both I and the Indian governments see. They are able to arrange the dollars within the programs as they view them, with the exception of capital. Capital is to be expended for capital. The other is that the band government or Indian government is responsible to its membership for the way the programs are designed and the money is spent, and I am responsible to Parliament. I believe it is a good initiative. It is not miraculous or earth shattering, but it is certainly something that was not there before and that has been put in place now.

Mr. Towers: Is there general agreement among the bands themselves as to the parameters of self-government and what it is all about? That is perhaps a question I should ask the band leaders themselves. It is probably putting you on the spot, but I think it is a question that has to be dealt with.

Mr. McKnight: I can only reply, in one way, by going back to the First Ministers' Conference, where there was a proposal for constitutional Indian self-government put forward by the Government of Canada. It was rejected by all four national aboriginal groups. Therefore, I believe there was consensus at that time.

I do not think there is consensus in the policy of self-government that the government is involved in now, because the better part of the program is that Indian

[Traduction]

d'oeuvre de la construction dans les réserves. Cependant, cela ne règle pas tout le problème, et j'y travaille toujours. Voilà pourquoi il y a eu ce groupe de travail et cette consultation entre le gouvernement et l'Assemblée des premières nations ainsi que la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan.

M. Towers: Les Canadiens pensent de façon générale que le gouvernement se prépare à accorder l'autonomie politique aux Indiens. Comment réagissez-vous à cela? Où en sommes-nous et comment ce dossier avance-t-il?

M. McKnight: En vertu de la politique existante, 225 bandes et conseils tribaux qui sont intervenus auprès du Ministère ont reçu des fonds de développement plus ou moins importants pour les aider à l'élaboration d'une initiative d'autonomie politique applicable à leur région et à leurs besoins particuliers. Au cours des 12 à 18 prochains mois, je crois que nous devrions conclure 10 à 12 accords.

L'auto-administration ou la cession des programmes—c'est-à-dire, le fait de charger les conseils indiens de la responsabilité des programmes qui les touchent directement—nous permet de conclure des accords sur des modes optionnels de financement. Le plus gros de ces accords a été signé il y a quelques quatre ou cinq semaines—peut-être même plus longtemps que cela—with le Conseil tribal de Nuu-chah-nulth, et représente la somme de 58 millions de dollars échelonnés sur cinq ans.

Les deux parties y voient deux avantages. Les bandes peuvent répartir à leur guise les sommes allouées en fonction du programme, à l'exception des immobilisations, qui ne souffrent aucun changement. Ensuite, les services administratifs des bandes indiennes doivent répondre devant leurs membres de la façon dont les programmes sont conçus et les dépenses engagées et moi-même, je dois rendre compte au Parlement. Cette initiative me semble bonne. Elle n'est pas sensationnelle, mais c'est un pas en avant.

M. Towers: Les bandes elles-mêmes se sont-elles entendues sur les paramètres de l'auto-administration? Je devrais peut-être poser cette question aux chefs de bande eux-mêmes. Elle vous gêne peut-être, mais je crois qu'il faut y répondre.

M. McKnight: Je ne peux que vous reporter à la Conférence des premiers ministres, au cours de laquelle le gouvernement du Canada avait proposé aux Indiens un mode d'auto-administration. Cette proposition avait été rejetée par les quatre groupes autochtones nationaux. Par conséquent, on peut en conclure qu'ils s'entendaient sur ce point.

En revanche, je ne crois pas que le mode d'auto-administration proposé par le gouvernement actuellement recueille l'unanimité car, dans le cadre de ce programme,

[Text]

governments can select and design the amount of responsibility, the type of programs they want to have control over and the way they wish to control their communities, and I believe that is something that would be tailored to individual Indian government needs under the existing policy.

Mr. Towers: I am certainly glad to hear you say that, because in my experience as a Member of Parliament I have noticed that part of the problem in Canada has been trying to make us all the same from region to region, and we are not. Each region does have different requirements.

My last question, Mr. Chairman, is with regard to the success rate of the registrants under Bill C-31, because quite a lobby movement took place at the time by different members of the Indian communities. I wondered if you would have a reaction now as to how successful that program is and what is taking place. Is there general satisfaction, and is it working?

Mr. McKnight: If the question is whether there is general satisfaction with the implementation of Bill C-31, no, there is not satisfaction within the department either. I believe at this time about 75% of those individuals who apply have recognized status. We have received some 100,000 applications to date. We have completed 55.7% of the requests for registration, which represents some 57,000 plus individuals, and out of that number recognition of status is about 75%.

• 1635

Mr. Towers: Do you see this as an ongoing process then, Mr. Minister, or is there going to be a deadline beyond which there will be no more applicants?

Mr. McKnight: I do not see a need and I certainly do not believe there should be a cutoff date to receive applications by individuals who wish to apply for reinstatement.

Mr. Penner: I think the job this committee has is to try to come to grips with the fact that the level of discontent, the level of dissatisfaction, the frustration and the anger of Indian people in this country is mounting. That was certainly demonstrated in the speech delivered by Chief Erasmus at the recent meeting of the Assembly of First Nations in Edmonton. That is our job, Mr. Chairman. Never mind five minutes or ten minutes; we have a job to do and we have not seen the minister for a very long time. For two years the minister's estimates were not even defended by the man whose responsibility it is to defend them before this committee.

Now, we know to start with that certain bloated claims like 42% increase, under analysis, swiftly shrink and we have dealt with that. But let us just go across the country to try to see some other reasons why the level of discontent and dissatisfaction and frustration and anger is growing. In Manitoba there is a signed political accord which establishes a process for child welfare negotiations.

[Translation]

les administrations indiennes pourront choisir le degré de responsabilité, les programmes dont ils veulent se charger ainsi que le mode d'administration de leur collectivité et je crois que tout dépend de chaque administration indienne.

M. Towers: Je suis content d'entendre cela, car depuis que je suis député, j'ai remarqué que les gouvernements du Canada essaient trop de nous rendre tous semblables quelles que soient les régions dont nous sommes originaires. Ce n'est pas le cas, chaque région ayant ses propres besoins.

Monsieur le président, ma dernière question porte sur le taux de succès du projet de loi C-31, car à l'époque, divers membres des communautés indiennes avaient organisé un groupe de pression assez important. Je me demande si vous savez ce que ce projet de loi a donné. Qu'en pensent les intéressés?

M. McKnight: Si vous me demandez si le projet de loi C-31 satisfait grossièrement tout le monde, non, ce n'est pas le cas même au sein du ministère. À l'heure actuelle, je crois qu'environ 75 p. 100 de ceux qui ont demandé à être reconnus l'ont été. Nous avons reçu environ 100,000 demandes jusqu'à présent. Nous avons donné suite à 55.7 p. 100 des demandes d'enregistrement, ce qui représente environ 57,000 personnes, et 75 p. 100 d'entre elles sont maintenant Indiens inscrits.

M. Towers: Ce processus risque-t-il de durer, monsieur le ministre, ou allez-vous imposer un délai limite au-delà duquel vous refuserez toute demande d'inscription?

M. McKnight: Je ne vois pas pourquoi et je ne crois pas de toute façon que nous devions imposer un délai limite.

M. Penner: Je crois que ce Comité doit enfin se rendre compte que le mécontentement, le désenchantement, la frustration et la colère des Indiens dans ce pays ne cessent de s'aggraver. C'est d'ailleurs ce que laissait entendre le discours prononcé par M. Erasmus lors de la dernière conférence de l'Assemblée des Premières nations qui s'est tenue à Edmonton. Voilà ce que nous devons faire, monsieur le président. Peu importe le temps alloué à chaque député; nous devons accomplir notre travail et nous n'avons pas vu le ministre depuis très longtemps. Pendant deux ans, les prévisions budgétaires du ministère n'ont même pas été défendues par celui qui est chargé de cette responsabilité devant ce comité.

Or, on nous présente maintenant des chiffres gonflés, on prétend que le budget du ministère augmentait de 42 p. 100, mais tout le monde sait qu'après analyse de la situation, cette augmentation est beaucoup moins importante que le ministre ne le claironne. Mais pourquoi ne pas se demander pourquoi les Indiens sont si mécontents, désenchantés, déçus et contrariés. Au

[Texte]

Why has the Minister of Indian Affairs not honoured this accord? Why is he seeking his own framework for negotiations and allowing Indian people one month of consultation time to look at this framework?

Mr. McKnight: First of all—

Mr. Penner: I have only five minutes—

Mr. McKnight: Okay. Go ahead.

Mr. Penner: —and I intend to use my five minutes. Mr. Chairman, this five minutes nonsense is ridiculous. I never agreed to any five minutes, nor did Mr. Fulton. We need time with this minister. If you are going to give us five-minute slots, then I want to know whether we can have five minutes repeatedly over and over again until 8 p.m. or 9 p.m.

The Acting Chairman (Mr. Pietz): I am just going by what we usually do, Mr. Penner, and usually it is a ten-minute and then a five-minute round. I am not changing the rules. But I am giving you five minutes now.

Mr. Penner: There had better be a lot of five-minute rounds. That is all I have to say.

Mr. McKnight: Mr. Chairman—

Mr. Penner: Is this cutting into my five minutes?

Mr. McKnight: I do not want to take any of Mr. Penner's time, but—

Mr. Penner: Are my five minutes being gobbled up by the minister?

Mr. McKnight: On a point of order, if I could, Mr. Chairman.

Mr. Penner: I am going to move across the country and I want my five minutes.

The Acting Chairman (Mr. Pietz): Mr. Penner, in the first round, your time amounted to 13 minutes. So I have not cut you off.

Mr. Penner: I do not care. We are dealing with a matter here that may take hours. That is the political accord in Manitoba. . . I hope none of this is off my time, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr. Pietz): Proceed, Mr. Penner.

Mr. Penner: So the political accord in Manitoba has not been honoured. In Alberta we were on the verge of doing something constructive and creative and helpful to solve the Lubicon problem. After a meeting between Chief Ominayak and Premier Getty, we were on the verge of solving that problem and then the Minister unilaterally decides to throw the issue into court. Why?

[Traduction]

Manitoba, par exemple, un accord politique a été signé voulant que soit négociée l'assistance sociale accordée aux enfants. Pourquoi le ministre des Affaires indiennes n'a-t-il pas respecté cet accord? Pourquoi cherche-t-il à imposer son propre mode de négociation et pourquoi n'a-t-il autorisé qu'un mois de consultation pour permettre aux intéressés d'examiner cette proposition?

M. McKnight: Premièrement. . .

M. Penner: On ne m'a accordé que cinq minutes. . .

M. McKnight: Très bien. Allez-y.

M. Penner: . . . et j'ai l'intention de les utiliser. Monsieur le président, il est ridicule de n'accorder que cinq minutes aux députés. Je n'ai jamais accepté cela, pas plus que M. Fulton. Nous avons des choses à dire au ministre et nous avons besoin de temps. Si vous n'allez nous accorder que des plages de cinq minutes, je voudrais alors savoir si nous pouvons en avoir plusieurs, jusqu'à 20 heures ou 21 heures.

Le président suppléant (M. Pietz): Nous procédons comme nous procédons normalement, monsieur Penner, c'est-à-dire que nous commençons par des plages de 10 minutes puis de 5 minutes. Les règles n'ont pas changé. Je vous ai donné cinq minutes.

M. Penner: Il vaudrait mieux pour tout le monde qu'il y ait beaucoup de tours de cinq minutes. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. McKnight: Monsieur le président. . .

M. Penner: Cette intervention va-t-elle réduire mes cinq minutes?

M. McKnight: Je ne veux pas grignoter sur le temps accordé à M. Penner, mais. . .

M. Penner: Le ministre est-il en train de me bouffer mes cinq minutes?

M. McKnight: Puis-je invoquer le Règlement, monsieur le président?

M. Penner: Je veux vous dire ce qui se passe dans tout le pays et je veux mes cinq minutes.

Le président suppléant (M. Pietz): Monsieur Penner, vous avez eu droit à 13 minutes lors du premier tour. Je ne vous ai pas coupé la parole alors.

M. Penner: Cela m'est complètement égal. Ces questions pourraient prendre des heures. Ainsi, un accord politique a été signé au Manitoba. . . J'espère que tout cela n'a pas réduit le temps qui m'était alloué, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Pietz): Allez-y, monsieur Penner.

M. Penner: Je disais donc que l'accord politique qui avait été signé au Manitoba n'avait pas été respecté. En Alberta, le problème de la bande du lac Lubicon avait presque été réglé. Après l'entretien qu'ont eu le chef Ominayak et le premier ministre Getty, le problème était presque réglé avant que le ministre ne décide unilatéralement d'en saisir les tribunaux. Pourquoi?

[Text]

In Saskatchewan and in Manitoba a formula was developed and agreed to for treaty land entitlement. In Saskatchewan it is referred to as the 1976 Saskatchewan formula, and in Manitoba there is a similar agreement. These agreements were compromises. They are not the ultimate. They were compromises negotiated in good faith. The minister unilaterally has rejected these and gone back to the time of first survey. Why?

[Translation]

En Saskatchewan et au Manitoba, une formule donnant droit à certaines terres issues des traités avait été mise au point et acceptée par les intéressés. En Saskatchewan, cet accord était connu sous le nom de formule Saskatchewan de 1976, et un accord semblable avait été signé au Manitoba. Ces accords représentaient des compromis et non une situation idéale. Ces compromis avaient été négociés en toute bonne foi. Puis tout d'un coup, le ministre unilatéralement décide de rejeter ces accords et d'en revenir à la première analyse faite de la situation. Pourquoi?

• 1640

In terms of education, we know that education in Indian communities is far behind any kind of acceptable national standards. Instead of dealing with the problem, the minister comes up with something called formula funding, which takes the same amount of dollars and just readjusts them, saying: there is too much by this formula in Quebec and too much according to this formula in Saskatchewan, so we are going to spread the misery around a little more; we will give people the choice of whether they have a good school or whether in a particular province or region we build more poor schools.

In the province of Newfoundland a process was set in place to determine those people who had Micmac ancestry. Funding was provided for a genealogical survey. This was to lead towards registration and the establishment of recognized bands—and then reserves, as we have in the rest of the country, because Newfoundland is not excluded from section 91.24. That process is in place, and suddenly the minister unilaterally ends it.

Just do not get yourself too excited, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr. Pietz): Could I just say that you can soon conclude—

Mr. Towers: On a point of order.

Listen, I have taken on bigger men than you.

Mr. Penner: Oh, do not get physical.

Mr. Towers: Just be quiet and let the chairman run this meeting. Just let the chairman run the meeting.

Mr. Penner: Whoa, buster. Let the chairman run it. I am going to get my five minutes. I have had my five minutes interrupted by the chairman; I have had it interrupted by you. Now relax.

The Acting Chairman (Mr. Pietz): Mr. Penner, all I was going to say is that you are coming close to the end.

Mr. Penner: Thank you very much.

The Acting Chairman (Mr. Pietz): I was not saying that you are at the end.

Mr. Penner: No, but this guy here, whom we have not seen for aeons, comes in here and bullies himself around.

Quant à l'éducation, nous savons tous que l'enseignement dans les collectivités indiennes accuse plusieurs longueurs de retard par rapport aux normes nationales. Au lieu d'essayer de régler le problème, le ministre sort tout d'un coup de son chapeau un financement calculé selon une formule qui lui permet de jongler avec les sommes allouées, de les réduire au Québec et en Saskatchewan et ainsi de répartir la misère un peu plus; les gens auront ainsi le choix entre une bonne école et plusieurs écoles pauvres dans une province ou région donnée.

À Terre-Neuve, un mécanisme avait été mis en place pour déterminer qui était d'origine micmaque. Des crédits avaient été alloués pour permettre une enquête généalogique. Cette enquête devait favoriser l'inscription et l'établissement de bandes reconnues et ensuite de réserves, comme c'est le cas dans le reste du pays, car Terre-Neuve n'est pas exclue de l'article 91.24. Ce mécanisme était en place et tout d'un coup le ministre décide unilatéralement d'y mettre fin.

Ne vous excitez pas trop, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Pietz): Pourriez-vous conclure... .

M. Towers: Puis-je invoquer le Règlement?

Écoutez, j'ai pris à parti d'autres hommes beaucoup plus grands que vous.

M. Penner: Oh, ne me menacez pas.

M. Towers: Restez tranquille et laissez le président présider. Laissez-le présider.

M. Penner: Doucement, coco. Laissez-le présider. Je tiens à avoir mes cinq minutes. Elles ont été interrompues par le président, puis par vous. Alors, mollo.

Le président suppléant (M. Pietz): Monsieur Penner, j'allais simplement vous dire que vos cinq minutes sont presque terminées.

M. Penner: Merci beaucoup.

Le président suppléant (M. Pietz): Je n'ai pas dit qu'elles l'étaient.

M. Penner: Non, mais ce type-là, que nous n'avons pas vu depuis des lustres, se pointe tout d'un coup et essaie de s'imposer physiquement.

[Texte]

The Acting Chairman (Mr. Pietz): Proceed, please.

Mr. Towers: Listen, my friend—

Mr. Penner: Now we have Newfoundland. I want to ask the minister why he cuts that off unilaterally. A process was in place, a logical process leading to registration, and he cuts it off.

I conclude with this. You can go from one end of the country—and I did not even touch British Columbia yet, because I will leave that to my hon. friend from British Columbia—to the other and you find out that what the minister is doing is renegeing, backing off, declaring unilateral action—and then we wonder why we have the worst situation in Canada with Indian Affairs that we have seen in modern times.

The Acting Chairman (Mr. Pietz): Mr. Penner, your time is up.

Mr. Penner: Those questions are for the minister, and I hope you are going to give him time to answer. I have used my five minutes. Let him use all the time he needs now to tell the people of Canada and the Indian people why we have this situation.

The Acting Chairman (Mr. Pietz): You have concluded, Mr. Penner. You went 15 seconds over.

Mr. Penner: You must admit that my timing was pretty good.

The Acting Chairman (Mr. Pietz): Yes, but you could have eliminated the last 15 seconds.

Mr. McKnight: Just on a point of order, when we started the meeting—I am not sure whether Mr. Penner was here—I informed the committee that I would be leaving at 5 p.m. because I have a plane. I will again, as I have in the past, come back to the committee.

I want to try to address first of all the area of discontent. Yes, Mr. Penner, I recognize that there is discontent. I have attempted to address it. I have attempted to obtain additional dollars—and I have—on the needs of Indian people, to address them. I am attempting at this time to enter into, hopefully, successful conclusions of outstanding comprehensive claims. I am hopeful that we will be able to have further discussions with Indian government as to ways of devolving and transferring responsibilities and designing Indian government to the needs of particular bands or tribes.

• 1645

The discontent is there. But if the discontent is focused on additional billions of dollars, that cannot be addressed. I believe in my statement I said I felt the dialogue must continue. The dialogue has to continue, because that is one way we will be able in some way to address the concerns. But if the concern is addressed in the additional

[Traduction]

Le président suppléant (M. Pietz): Continuez, je vous prie.

M. Towers: Écoutez, mon ami...

M. Penner: Alors, voici ce qui se passe à Terre-Neuve. Je voudrais savoir pourquoi le ministre a décidé d'y mettre fin unilatéralement. Un mécanisme avait été mis en place, qui aurait permis l'inscription des Indiens, et tout d'un coup il y met fin.

Je conclurai sur la note suivante. On peut aller d'un bout à l'autre du pays—and je n'ai même pas parlé de la Colombie-Britannique, j'en laisse le soin à mon collègue de Colombie-Britannique—and constater que le ministre n'a fait que revenir sur sa parole, reculer, imposer des mesures unilatérales—and ensuite nous nous étonnons de voir à quel point la situation s'est dégradée.

Le président suppléant (M. Pietz): Monsieur Penner, votre temps est écoulé.

M. Penner: J'adresse ces questions au ministre et j'espère que vous allez lui donner le temps d'y répondre. J'ai utilisé les cinq minutes qui m'étaient allouées. Laissez-le prendre le temps qu'il faudra pour expliquer au public et aux Indiens le pourquoi de cette situation.

Le président suppléant (M. Pietz): Vous avez fini, monsieur Penner. Vous avez dépassé votre temps de 15 secondes.

M. Penner: Vous devez admettre que j'ai la montre dans l'oeil.

Le président suppléant (M. Pietz): Oui, mais vous auriez pu vous abstenir des 15 dernières secondes.

M. McKnight: Je voudrais tout d'abord invoquer le Règlement. Lorsque la séance a commencé—and je ne sais plus si M. Penner était là ou pas—j'ai informé le Comité que je partirais à 17 heures car j'ai un avion à prendre. Cependant, comme je l'ai fait par le passé, je suis tout à fait disposé à revenir vous voir.

Permettez-moi tout d'abord de parler du mécontentement qui règne. Effectivement, monsieur Penner, le mécontentement gronde. J'ai essayé d'y remédier. J'ai essayé d'obtenir des crédits supplémentaires—and j'ai réussi—for répondre aux besoins des Indiens. À l'heure actuelle, j'essaie de conclure un accord sur toutes les revendications territoriales en cours. J'espère que nous pourrons sous peu discuter de nouveau avec les administrations indiennes du transfert de responsabilités et des façons de répondre aux besoins de bandes ou de tribus données.

Les Indiens sont mécontents, mais s'ils veulent des milliards de dollars supplémentaires, ce n'est pas possible. J'ai dit que j'estimais que le dialogue devrait continuer. Il doit continuer car c'est ainsi que nous pourrons régler les problèmes qui se posent. Mais s'il y a mécontentement parce que le gouvernement ne peut accorder des milliards

[Text]

need for dollars that cannot be provided, the discontent then is a matter of how many billions of dollars would be appropriate; how many billions of dollars would be necessary in the future.

I will try to address, first of all, child welfare in Manitoba.

Discussions took place between Canada and the Indian child care agencies in Manitoba over the last short period of time. I believe an additional \$6 million was provided, from \$11 million to \$17 million, to meet the needs of child welfare in Manitoba, to establish continued prevention methods in child abuse.

Those consultations you referred to were not the end. They were just the beginning of consultations with bands in Canada. Right now a little under half the Indian bands in Canada have responsibility for Indian child welfare. That is not good enough. I have said I want to provide Indian child welfare, and that responsibility and the ability to deal with Indian children, to Indian people. I am working towards that.

The consultation that has been taking place across Canada is the start of that. We will continue to consult. I firmly believe the care of Indian children can best be done by Indian people in their own community, in their own culture. That is something we started on, and we are continuing to build on it. In 1986 we were able to provide Indian child welfare agencies with the dollars needed for an additional number of agencies. We hope to be able to build on that in the very near future.

When you talk about Lubicon, the Government of Canada in 1984 recognized there was an outstanding injustice, and the Government of Canada took action to try to rectify that. Between 1984 and now there were I believe a day and a half of negotiations among Canada, Alberta, and the Lubicon people. We were able, I thought, through discussions with the Province of Alberta, to acquire 25.4 square miles, the original allocation that had been put forward in 1940. We would have liked to have been able to give the Government of Alberta a better defined demand, as we must under the Constitution Act of 1930, to demand land for outstanding land entitlement, but we were not able to use the genealogy, which could only be released with the consent of the Lubicon Lake people. We put forward a demand to Alberta; and that was rejected.

If you cannot negotiate... and I cannot turn my responsibility over to anyone else in binding the Government of Canada. We were not able to convince Alberta to provide the land necessary under the Constitution Act, and therefore we took action to go to court. It seemed to me the only route at this time that could lead to a settlement. That action has started. That does not preclude opportunities to conclude negotiations if we are able to enter into them.

[Translation]

et des milliards de dollars supplémentaires. où s'arrêtera ce mécontentement?

Je voudrais tout d'abord parler de l'aide accordée aux enfants au Manitoba.

Ces derniers temps, le gouvernement s'est entretenu avec les sociétés de protection de l'enfance indiennes au Manitoba. Le gouvernement a accordé 6 millions de dollars supplémentaires, les crédits sont passés de 11 millions de dollars à 17 millions de dollars, en vue de répondre aux besoins en la matière au Manitoba, en vue de prévenir les sévices dont les enfants font l'objet.

Ces consultations dont vous avez parlé ne représentent pas une fin en soi. Elles n'étaient qu'un commencement. À l'heure actuelle, un peu moins de la moitié des bandes indiennes au Canada sont responsables de la protection de l'enfance. Mais cela ne suffit pas. J'ai toujours dit que je voulais que ce soient les Indiens qui s'en chargent. C'est ce que j'essaie de faire.

Les consultations qui ont eu lieu un peu partout au Canada ne sont qu'un commencement. La concertation se poursuivra. Je crois sincèrement que seuls les Indiens, au sein de leur propre collectivité, de leur propre culture, peuvent s'occuper des enfants indiens. C'est ce que nous sommes en train de faire, et nous poursuivrons nos efforts en ce sens. En 1986, nous avons accordé aux sociétés indiennes de protection de l'enfance les crédits dont elles avaient besoin pour en ouvrir d'autres. Nous espérons poursuivre nos efforts en ce sens.

À propos des Indiens du lac Lubicon, le gouvernement du Canada avait reconnu dès 1984 qu'il y avait injustice et c'est pourquoi le gouvernement a pris des mesures destinées à réparer cette injustice. Entre 1984 et maintenant, les négociations entre le Canada, l'Alberta et les Indiens du lac Lubicon ont duré, je crois, un jour et demi. Je croyais, grâce aux discussions que nous avions eues avec l'Alberta, que nous avions acquis 25,4 milles carrés, superficie qui avait été proposée en 1940. Nous aurions aimé pouvoir redonner au gouvernement de l'Alberta une demande plus précise, comme le prévoit la Loi constitutionnelle de 1930 de terres, mais nous n'avons pas pu utiliser les cartes généalogiques qui ne pouvaient nous être données qu'avec le consentement des Indiens du lac Lubicon. Nous avons présenté une demande au gouvernement de l'Alberta qu'il a rejetée.

Si on ne peut pas négocier... et je ne peux demander à personne d'autre d'assumer mon rôle et de conclure un accord qui lierait le gouvernement du Canada. Nous n'avons pas réussi à convaincre l'Alberta de nous donner les terres nécessaires en vertu de la Loi constitutionnelle et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de saisir les tribunaux de l'affaire. Il me semblait que c'était là la seule façon d'en arriver à un accord. La justice suit son cours. Cependant, cela ne nous empêchera pas de conclure des accords si cette possibilité s'offre à nous.

[Texte]

[Traduction]

• 1650

The Saskatchewan 1976 formula: the formula has been in place since 1979 actively. Since that time we have not been successful in transferring land to Indian people for outstanding entitlement. What I did in saying we would continue to transfer land at date of first survey, without prejudice, is try to take the time to fill the gaps in the entitlement accord that had been assigned. There was nothing put forward in 1979 or since 1979 that would allow for the recognition of urban land and rural land or raw land. There was nothing put forward that would allow for the balancing of cash.

In 1979 the treaty entitlement bands in Saskatchewan—some 27, I believe—were interested only in land. Because of the slowness, I believe, and because of changing desires on behalf of Indian governments in how they believe they could best use that entitlement, there had been requests for dollars instead of land and there was not a provision within government to balance that off. So what I have done is continue to supply land, without prejudice, to date of first survey, and hopefully will be able to come forward with an entitlement process that will recognize the changes that have taken place since 1979.

In Manitoba there were discussions between officials of the Government of Canada and officials in Manitoba, but there certainly was not any agreement signed in Manitoba. The discussions that took place where the officials stopped put forward a potential of an agreement that was unacceptable. It was not consistent with the Saskatchewan formula. It again did not recognize any balances between urban and rural or dollars and acres. So we are attempting to identify ways of fulfilling outstanding land entitlement.

Formula funding: in recognizing that in the past there had not been a fairness of distribution of dollars across Canada, we attempted to develop a formula in each region. Bands were consulted. I am not suggesting that in each region bands agreed, but they were certainly consulted, and in some cases agreement was there because it was a redistribution of the dollars we had, and we went forward.

You mentioned schools. Long before 1984 there were discussions between the Government of Canada and Indian governments as to school standards. I am prepared, and have said I was prepared, to address the standards issue, but I could not guarantee that there would be additional dollars put forward so that we could build the same number of schools to a higher standard. I think I was being frank, and it will take longer, but it is a choice. Indian governments will have to make as to the standards. We are prepared to work with them. It is certainly not imposing new standards and limiting the number of schools that can be developed.

You mention the Newfoundland Micmacs. It is my understanding that there is potential for court action. I

Quant à la formule Saskatchewan de 1976, on n'en discute vraiment que depuis 1979. Depuis lors, nous n'avons pas réussi à transférer de terres aux Indiens qui y ont droit. Si j'ai dit que nous continuions de transférer ces terres à la date du premier levé c'était pour pouvoir combler les lacunes qui existaient dans l'accord conclu. Rien n'a été proposé en 1979 ou depuis 1979 qui permettrait de faire la part des terres urbaines, des terres rurales ou des terres vierges. Rien ne permettait de verser le solde en espèces.

En 1979, les bandes de Saskatchewan ayant droit à des terres en vertu de traités—je crois qu'il y en a environ 27—ne voulaient que des terres. En raison de la lenteur des choses, je crois, et des désirs changeants des administrations indiennes qui préféraient désormais obtenir de l'argent et non des terres, le gouvernement n'a pas pu y donner suite car rien dans les accords conclus ne le prévoyait. J'ai donc continué à transférer ces terres, sous toutes réserves, à la date du premier levé, et j'espère que nous réussirons à nous entendre et à proposer un mécanisme qui reconnaîtra les modifications intervenues depuis 1979.

Au Manitoba, des discussions ont eu lieu entre les hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada et ceux du Manitoba, mais aucun accord n'a été signé. Les discussions qui ont eu lieu entre hauts fonctionnaires avaient abouti à un accord possible qui a été jugé inacceptable car il ne cadrait pas avec la formule Saskatchewan. Là encore, ils ne reconnaissaient pas l'équilibre entre terres urbaines et terres rurales ou entre argent et terres. Nous essayons donc de trouver un moyen de transférer ces terres.

Quant aux méthodes de financement pré-établies, nous avons essayé de mettre au point une formule dans chaque région car nous savions que par le passé, la répartition des crédits à travers le pays n'avait pas été très juste. Les bandes ont été consultées. Je ne dis pas que les bandes ont accepté ce que nous proposions dans chaque région, mais elles ont été consultées, c'est certain, et dans certains cas, un accord a été conclu car il ne s'agissait que de redistribuer les crédits qui avaient été alloués.

Vous avez parlé des écoles. Bien avant 1984, des discussions portant sur les normes scolaires ont eu lieu entre le gouvernement du Canada et les administrations indiennes. Je suis disposé, et j'ai toujours dit que je l'étais, à m'attaquer à ce problème, mais je ne pouvais pas garantir que le gouvernement accorderait des crédits supplémentaires aux écoles indiennes en vue de rehausser les normes. Je crois avoir été tout à fait franc, et cette question ne se réglera pas du jour au lendemain, mais il appartiendra aux administrations indiennes de choisir. Nous sommes disposés à les aider. Nous ne cherchons absolument pas à imposer de nouvelles normes ou à limiter le nombre d'écoles construites.

Vous avez parlé des Micmacs de Terre-Neuve. Je crois savoir qu'un procès se prépare, alors je serai circonspect.

[Text]

will carefully couch my words, I guess, with that recognition. But as I reviewed and looked at Conne River and the ongoing issue in Newfoundland of recognition and reserve and band status, it was my understanding that Conne River was recognized as an identifiable Indian community—it certainly is now—and that the other communities in Newfoundland did not bear that similarity to the attributes of Indian lifestyle and Indian culture. Representatives of those communities are making representation that they are entitled, on the same basis as Conne River. I am not confident at this time that the basis of recognition of Conne River, with that same basis in mind, as I have been informed... that recognition could take place for those other communities where individuals reside.

• 1655

What it means is that more information, more development have to take place, further research and further information have to be brought forward about the make-up of the communities, the similarity between those communities and Conne River. That is not something I object to.

Again, I am trying to be careful in couching my words.

So on the issues you put forward, some of your suggestions are accurate. I believe I have added two. Some you and I disagree on. But in all the issues you have put forward I think there can be identified a commitment by the government to attempt to make it better; not to make it worse, but to try to make it better. That is the way I believe I am operating. It is certainly not something that is accepted unanimously in Canada, but it is my belief that my attempts are put forward for the betterment of Canadians who are Indian Canadians, whom I have the responsibility for on behalf of the Government of Canada and on behalf of the people of Canada.

Mr. Fulton: Mr. Minister, will you then meet with FNI in the next 30 days?

Mr. McKnight: If you make it 45, I will.

Mr. Fulton: Will you also meet with PTNA within the next 45 days?

Mr. McKnight: I have met with PTNA in the past. I see no reason why I would not meet with them in the future.

Mr. Fulton: Will you meet with them in the next 45 days?

Mr. McKnight: No, I will not make a 45-day commitment.

Mr. Fulton: Then 60?

Mr. McKnight: Sure.

[Translation]

Mais, lorsque j'ai examiné la situation de Conne River et le problème permanent à Terre-Neuve de la reconnaissance et du statut des réserves et des bandes, j'ai cru comprendre que la bande de Conne River était considérée comme une communauté autochtone identifiable—c'est ce qu'elle est maintenant—and que les autres communautés de Terre-Neuve n'avaient pas le même style de vie et la même culture indiennes. Les représentants de ces communautés prétendent qu'ils sont tout aussi admissibles que la bande de Conne River. Pour le moment, je doute fort que les éléments qui ont servi à reconnaître la bande de Conne River, d'après ce qu'on m'a dit... que les autres communautés puissent bénéficier du même statut.

Cela signifie qu'il doit y avoir plus d'informations, plus d'études et plus de recherches sur la composition des communautés, et sur la ressemblance entre elles et Conne River. Je ne m'oppose pas à cela.

Encore une fois, je pèse très soigneusement mes mots.

Donc, je suis d'accord avec certaines de vos suggestions; j'en ai même d'ailleurs ajouté deux. Cependant, sur certains points, nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde. Par contre, le gouvernement s'est engagé à essayer d'améliorer les choses pour tous les points que vous avez soulevés; nous voulons, non pas empêcher les choses, mais bien les améliorer. C'est ce que j'estime être en train de faire. Ce n'est pas quelque chose qui est accepté à l'unanimité au Canada, mais je crois que les mesures que j'ai entreprises sont dans l'intérêt de tous les Canadiens d'origine autochtone, dont j'ai la responsabilité au nom du gouvernement du Canada et au nom du peuple canadien.

M. Fulton: Monsieur le ministre, accepteriez-vous alors de rencontrer la Fédération des autochtones de Terre-Neuve dans les 30 prochains jours?

M. McKnight: Si vous m'en donnez 45, j'accepte.

M. Fulton: Accepteriez-vous également de rencontrer, dans les 45 jours, l'Alliance des nations des Prairies assujetties aux traités?

M. McKnight: J'ai déjà rencontré l'Alliance auparavant, et veux bien me réunir de nouveau avec ses gens.

M. Fulton: Acceptez-vous de les rencontrer dans les 45 jours?

M. McKnight: Non, je ne m'engage pas à les rencontrer dans 45 jours.

M. Fulton: Alors dans 60?

M. McKnight: D'accord.

[Texte]

Mr. Fulton: Are you planning to move on the Long Plains Election Act? They have an election December 5. Will it be dealt with before then?

Mr. McKnight: The Long Plains act is one I am not familiar with. What is Long Plains?

Mr. Fulton: They are here. They can talk to you after the meeting.

Mr. McKnight: No, they will not, because I will have to catch an airplane. I am sorry.

Mr. Fulton: Perhaps you could endeavour to act on it.

Mr. McKnight: Yes.

Mr. Fulton: You are aware Bill C-130, the so-called free trade legislation, overrides both federal and provincial law?

Mr. McKnight: In it it says federal and provincial law should be consistent with the free trade agreement.

Mr. Fulton: It overrides them.

Mr. McKnight: It says they should be consistent.

Mr. Fulton: Has the department done an evaluation of the impact on First Nations?

Mr. McKnight: Not in depth. We are attempting to see if there is an impact. At this time, to my knowledge from officials, there is no identified impact that would be detrimental to Indian people in Canada.

Mr. Fulton: Has the department looked at the NCC evaluation of the impact of the FTA?

Mr. Harry Swain (Deputy Minister, Department of Indian Affairs and Northern Development): No.

Mr. Fulton: I think it would be wise. I do not think there is any other identifiable group in Canada as potentially negatively impacted. I think it would be useful for this committee to get something back.

Will you be giving Mr. Walchli, the negotiator for the Nisga'a comprehensive claim, a mandate some time in the near future?

• 1700

Mr. McKnight: Right now, Mr. Fulton, we are developing two additional mandates, and Mr. Walchli will be receiving a mandate for the Nisga'a claim.

Mr. Fulton: Do you know how long it will be until that is given to Mr. Walchli?

Mr. McKnight: No, I cannot tell you. Right now, in developing mandates, the mandates require discussion between the government and the claimant group to develop a mandate, and then I consult with the claimant

[Traduction]

M. Fulton: Avez-vous l'intention de prendre des mesures concernant la loi électorale de Long Plains? Les élections sont prévues pour le 5 décembre. L'affaire sera-t-elle réglée avant cela?

M. McKnight: Je ne suis pas au courant de cette loi de Long Plains. Qu'est-ce que c'est?

M. Fulton: Ils sont ici. Ils pourront vous en parler après la séance.

M. McKnight: Non, je suis désolé, car j'ai un avion à prendre.

M. Fulton: Vous pourriez peut-être essayer de vous en occuper.

M. McKnight: D'accord.

M. Fulton: Vous n'ignorez pas que le projet de loi C-130, Loi sur le soit-disant libre-échange, a priorité sur les lois fédérales et provinciales?

M. McKnight: La loi stipule que les lois fédérales et provinciales doivent être conformes à l'accord de libre-échange.

M. Fulton: Le projet de loi a priorité.

M. McKnight: Il dit que les autres lois doivent être conformes.

M. Fulton: Le ministère a-t-il évalué les répercussions de cet accord sur les Premières nations?

M. McKnight: Nous n'avons pas fait une étude approfondie, mais nous essayons de voir s'il y aura des répercussions. Pour le moment, d'après ce que m'ont dit mes adjoints, il n'y a aucune répercussion perceptible qui pourrait nuire aux autochtones du Canada.

M. Fulton: Le ministère a-t-il examiné l'étude faite par le Conseil national des autochtones sur les répercussions de l'accord de libre-échange?

M. Harry Swain (sous-ministre, ministère des Affaires autochtones et du développement du Nord): Non.

M. Fulton: Ce serait sage, à mon avis. Je doute qu'il y ait un autre groupe identifiable au Canada qui risque d'être aussi durement frappé. Je crois qu'il serait utile pour le Comité d'avoir vos réactions.

Avez-vous l'intention de donner bientôt, à M. Walchli, le négociateur des revendications globales des Nishgas, un mandat en ce sens?

M. McKnight: Nous sommes en train de mettre au point deux mandats supplémentaires, M. Fulton, et M. Walchli recevra un mandat pour la revendication des Nishgas.

M. Fulton: Pouvez-vous me dire dans combien de temps?

M. McKnight: Non, je l'ignore. Pour l'instant, avant de mettre un mandat au point, il faut des entretiens entre le gouvernement et le groupe revendicateur et je dois ensuite consulter le groupe en question avant de

[Text]

group before I seek authority from Cabinet. So it does take a bit of time.

Mr. Fulton: On the Lubicon matter, as you know, about 11,000 square miles of Alberta was turned over to Daishowa and there are going to be impacts on both the Lubicon people and the First Nations in Wood Buffalo. Have you requested or do you support an environmental assessment review panel to evaluate those impacts?

Mr. McKnight: There will be an environmental assessment done under the agreement that Canada and Alberta signed. When that assessment is done as to the environmental impact of the plant, I will be able to comment on it and make a judgment. But that will be taking place.

Mr. Fulton: Will adequate intervention funds be provided to both those groups?

Mr. McKnight: To my knowledge, right now, on the need for intervention, Daishowa consulted with several Indian and native groups in the area prior to their announcement, and the process that Alberta is undertaking to my knowledge does not require funds for intervention.

Mr. Fulton: Do you think you were in a conflict of interest in providing funds to the project when you had a fiduciary relationship to the Lubicon people?

Mr. McKnight: The funds that were provided from Western Economic Diversification were funds to support the infrastructure that would be needed and that would benefit all people in that area, not just the plant. It was not to build the plant; it had nothing to do with inside the plant.

Mr. Fulton: Do you think you were in a conflict of interest?

Mr. McKnight: Not at all.

Mr. Fulton: What is your policy now on the creation of new reserves? Is it still no new reserves?

Mr. McKnight: That policy is in place now. Reserves will be created when we have a legal responsibility to do it. Until I am able to address the needs that have been identified here and in other areas, I will not be creating new reserves.

Mr. Fulton: Is it still the position of the government on litigation funding that it is only available at the appeal level?

Mr. McKnight: Yes.

Mr. Fulton: Will the additional necessary funds be made available to the Gitksan-Wet'suwet'en case, since it is being prolonged?

Mr. McKnight: That case, as you know, Mr. Fulton, started out with funds that were identified as being, I think at the start, less than \$1 million. The last contribution made by the government for litigation I

[Translation]

demander l'approbation du Cabinet. Tout cela prend un certain temps.

M. Fulton: Dans le cas de la bande du lac Lubicon, comme vous le savez, quelque 11,000 milles carrés de l'Alberta ont été cédés à Daishowa. Cela aura des conséquences pour le peuple lubicon et les Premières nations du parc Wood Buffalo. Avez-vous demandé à un comité d'évaluation environnementale d'examiner ces conséquences ou bien seriez-vous d'accord là-dessus?

M. McKnight: L'entente signée par le Canada et l'Alberta prévoit une évaluation environnementale. Quand l'évaluation environnementale des conséquences de l'usine sera terminée, je serai en mesure de la commenter, mais je dois attendre que cela se fasse.

M. Fulton: Fournira-t-on des fonds suffisants à ces deux groupes?

M. McKnight: Autant que je sache, Daishowa avait consulté plusieurs groupes d'Indiens et d'autochtones de la région avant de faire son annonce et le processus dans lequel l'Alberta s'est engagée ne nécessite pas de fonds d'intervention.

M. Fulton: Selon vous, le fait de fournir des fonds au projet alors que vous avez des rapports de fiduciaire avec le peuple lubicon constitue-t-il un conflit d'intérêts?

M. McKnight: Les fonds qui ont été puisés dans la caisse de diversification de l'économie de l'Ouest visaient à établir l'infrastructure nécessaire. Cette infrastructure devait être à l'avantage de tous les habitants de la région et non seulement de l'usine. Ces fonds ne devaient pas du tout servir à construire l'usine ou à l'équiper.

M. Fulton: Pensez-vous qu'il y avait conflit d'intérêts?

M. McKnight: Pas du tout.

M. Fulton: Quelle est votre politique maintenant en ce qui concerne la création de nouvelles réserves? Êtes-vous toujours contre?

M. McKnight: Notre politique a déjà été instaurée. Nous créerons des réserves quand nous en aurons la responsabilité devant la loi. Je ne créerai cependant pas de nouvelles réserves tant que je n'aurai pas pu satisfaire aux besoins qu'on a constatés dans ce secteur et ailleurs.

M. Fulton: Le gouvernement a-t-il toujours pour politique de financer les procès uniquement au niveau des appels?

M. McKnight: Oui.

M. Fulton: Fournira-t-on les fonds supplémentaires nécessaires pour l'affaire Gitksan-Wet'suwet'en puisque cette affaire se prolonge?

M. McKnight: Comme vous le savez, monsieur Fulton, on avait évalué au départ le coût de ce procès à moins de 1 million de dollars, si je ne m'abuse. Après la dernière contribution du gouvernement, le coût total était passé à

[Texte]

think brought the total to \$4.7 million. In the discussions you and I had with the Gitksan people and when I provided the funds, I asked them please not to enter into this if they did not believe those funds would be adequate to conclude.

I believe the funds that have been provided are adequate for the case to be put forward. My department may have been informed, but I have not been informed recently of any extension that would be taking place that was not recognized at the start, some four months ago, when the process restarted.

Mr. Wenman: Just very quickly, on the availability of the minister, I do not want to leave it on the record that this minister has not been available to this committee. In fact, he has been available and made that availability known orally and in writing to this committee. The committee, because of the pressure of business, has not been available to meet with the minister, and that has happened on more than one occasion. I just want to make that clear.

Many of the Indian people who have appeared before us suggested that they would like to allow First Nations to determine Indian status through their own membership rules. I would like your opinion on that.

• 1705

Then, if I had one request to make while you are thinking about it, it would be that since you have been magnificently successful to move from \$49 million to \$130 million for post-secondary education, that success needs to be reinforced. It is very hard for a young person to be motivated to go on to post-secondary education, and if you have to keep your motivation on hold for a year or more, that motivation can disappear. If we lose that element, that time of motivation for that young person, we lose his potential to his community and to our nation.

If I could urge you to do anything, it would be to clean up the backlog of those who are qualified to go on to post-secondary education, and make sure this September when the time comes to go back to school that potential is not lost or wasted through a delay. If you could add funds anywhere—you said you had some new program funding—I would not want to see any new programs before the priority was given to letting those young people who are qualified go on to post-secondary education, because that is the future of native people. If I have any request, that would be the one above all.

You could comment on the First Nations determining Indian status through their own membership rules, if you wish. If you do not, you can wait for our report and then comment in response to the report. It is an issue we have to face there.

[Traduction]

4,7 millions de dollars. Quand vous et moi avons parlé de la question au peuple Gitksan et quand je lui ai fourni les fonds, je lui ai demandé de ne pas s'engager dans cette affaire s'il ne pensait pas avoir suffisamment d'argent pour se rendre jusqu'au bout du procès.

Je pense que les fonds qui ont été fournis sont suffisants pour présenter le point de vue du peuple Gitksan. Mon ministère a peut-être été informé d'une prolongation dont il n'avait pas été question il y a environ quatre mois quand cette affaire a repris, mais je n'en ai pas été informé personnellement.

M. Wenman: Je voudrais juste dire un mot au sujet de la présence du ministre. Je ne voudrais pas qu'on ait l'impression que le ministre refuse de venir au Comité. De fait, il a été à la disposition du Comité et il nous l'a fait savoir de vive voix et par écrit. À cause des pressions de son travail, le Comité n'a pas pu rencontrer le ministre avant et cela s'est passé plus d'une fois. Je tenais simplement à le préciser.

Bon nombre des Indiens qui ont témoigné au Comité ont signalé qu'ils voudraient que les Premières nations puissent déterminer le statut indien d'après leurs propres règles. Je voudrais savoir ce que vous en pensez.

Pendant que vous réfléchissez à ma question, je vous signale que, puisque vous avez eu tellement de succès pour passer de 49 millions de dollars à 130 millions de dollars pour l'enseignement postsecondaire, il faudrait faire davantage. Les jeunes ont très peu de motivation pour poursuivre leurs études après l'école secondaire et leur motivation peut disparaître entièrement s'ils doivent attendre un an ou plus. Si nous perdons la motivation de nos jeunes, nous perdrons ce qu'il peut apporter à sa communauté et au Canada.

Si je pouvais vous inciter à faire quelque chose, ce serait de vous occuper de tous ceux qui sont admissibles à poursuivre leurs études postsecondaires et qui n'ont pas encore obtenu de réponse, pour qu'au début de l'année scolaire, en septembre, nous ne perdions pas leurs possibilités à cause d'un retard. Si vous pouvez ajouter des fonds quelque part, et vous avez dit vous-même que vous avez des fonds supplémentaires pour vos programmes, je ne voudrais pas que l'on mette sur pied de nouveaux programmes avant qu'on s'occupe de ces jeunes qui pourraient poursuivre leurs études après l'école secondaire, car ils représentent l'avenir des autochtones. Si je pouvais demander quelque chose, c'est là-dessus que j'insisterais surtout.

Si vous le voulez, vous pouvez dire quelques mots sur la possibilité que les Premières nations déterminent le statut indien d'après leurs propres règles. Sinon, vous pouvez attendre que nous présentions notre rapport et donner votre avis dans votre réponse au rapport. C'est une question dont nous devrons traiter.

[Text]

Mr. McKnight: They have the ability, if they wish, to establish the membership rules as Indian governments—and I am groping for the section of the act—as long as it is consistent with...

Mr. Wenman: The question is, who determines the Indian status? Under Bill C-31 we give the status, and that is a control mechanism on the dollars and everything else.

Mr. McKnight: The act passed by Parliament establishes the status.

Mr. Wenman: You do not see in the future a time when native people will make their own determination of who will have status.

Mr. McKnight: You have to break membership and status apart. Status is conferred by Bill C-31.

Mr. Wenman: We can discuss that more, later. Thank you very much, Mr. Minister, for appearing and for staying later than the time you had allotted.

Mr. Penner: A point of order. The House of Commons has decided to sit all summer at the insistence of the government. I accept that; no argument. I wonder how many more meetings the minister is prepared to have with us in the period we are going to be here during the summer. How many more meetings or hours will the minister commit himself to before he leaves?

Mr. McKnight: I think, Mr. Penner, I can only restate that I have informed the committee that I am available. The committee can select the time or a number of alternative times and identify them to me. I will be pleased to respond, and if I can be available, I will be available. But I would ask the committee to identify those times in advance, as far as they can, to allow me to respond in a positive manner.

The Acting Chairman (Mr. Pietz): Thank you very much, Mr. Minister, for being with us, and your deputy, Mr. Swain. Also to the members of your staff, thank you very much.

This meeting is now adjourned.

[Translation]

M. McKnight: Si les Premières nations le désirent, elles peuvent établir leurs règles d'appartenance à titre de gouvernements indiens—je ne me rappelle pas l'article de la Loi où il en est question—tant que cela est conforme...

M. Wenman: Il s'agit de savoir qui détermine le statut indien. Selon le projet de loi C-31, c'est le gouvernement qui détermine le statut et cela équivaut à un mécanisme de contrôle sur les fonds et sur tout le reste.

M. McKnight: La loi adoptée par le Parlement établit le statut.

M. Wenman: Vous ne pensez pas que les autochtones détermineront un jour eux-mêmes qui aura le statut d'Indien.

M. McKnight: Il faut faire la distinction entre l'appartenance et le statut. Le statut est conféré par le projet de loi C-31.

M. Wenman: Nous pourrons en discuter davantage plus tard. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir témoigné au Comité et d'être resté plus longtemps que vous ne l'aviez prévu.

M. Penner: J'invoque le Règlement. La Chambre des communes a décidé de siéger tout l'été à l'insistance du gouvernement. Je n'ai rien à redire à cela. Je voudrais cependant savoir combien de fois le ministre acceptera de nous rencontrer cet été. À combien d'autres réunions ou heures le ministre s'engagera-t-il?

M. McKnight: Tout ce que je peux dire, monsieur Penner, c'est que j'ai déjà signalé au Comité que je suis à sa disposition. Il n'a qu'à fixer la date et l'heure ou plusieurs dates possibles et me les signaler. Je lui répondrai volontiers et je serai à sa disposition si possible. Je prie cependant le Comité de m'en avertir à l'avance pour que je puisse lui donner une réponse positive.

Le président suppléant (M. Pietz): Merci beaucoup, monsieur le ministre, et à votre adjoint, M. Swain. Je remercie aussi tous les membres de votre personnel.

La séance est maintenant ajournée.